



La Lettre

Cercle Généalogique
de la
Drôme Provençale

Dans ce numéro :

Les Relevés en ligne

Les Releveurs du CGDP

État des religionnaires en 1688 dans le diocèse de Die

Le Citoyen Claude Arnoux, enquête sur mon ancêtre

Alexandre le bienheureux

Les Chovin de Montélimar

2^e trimestre 2022

n° 110



Sommaire

- 1 Mot du Président
- 2 Présentation du Cercle
- 4 Présentation du CGMP
- 5 Vie du Cercle : Actualités du cercle
- 6 Les activités du Cercle mises en ligne
- 7 Les relevés du CGDP en ligne
- 8 Les releveurs du Cercle
- 9 État des religionnaires du diocèse de Die en 1688
- 12 Le citoyen Claude Arnoux, enquête
- 27 Alexandre le bienheureux
- 34 Les Chovin de Montélimar
- 36 La Boutique du CGDP
- 38 Bulletin des adhésions

Consignes

Pour transmettre vos articles à insérer dans La Lettre :

envoyer vos articles avant la date limite par courrier (au CGDP) ou par mail :

cgdp@genea26provence.com

Ne pas utiliser une mise en forme particulière pour les articles saisis sur traitement de texte (colonnes, retraits, etc.)

Joindre les illustrations dans des fichiers séparés (dessins, photographies, etc.)

Joindre l'article en PDF tel que vous souhaiteriez le présenter et ne pas oublier de citer vos sources.

Inscrivez vos prénom et nom en bas de l'article (pour éviter les erreurs d'attribution).

Merci à l'avance !

LES TEXTES PUBLIES N'ENGAGENT
QUE LA RESPONSABILITE DE LEURS AUTEURS
Date limite pour envoyer vos articles pour le prochain numéro :
20 juillet 2022

Mot du président

Bonjour à tous,

Quand vous recevrez cette Lettre, le rythme des activités du Cercle va entrer en période estivale. Tout ne s'arrête pas, loin de là, mais, par exemple, les cours et ateliers vont s'interrompre quelques semaines.

Cette période estivale est le moment pendant lequel le conseil d'administration prépare la prochaine rentrée en octobre. Vous trouverez en page 5 les informations utiles pour participer aux cours et ateliers qui reprendront début octobre 2022. C'est aussi la période où le groupe exposition travaille à plein régime pour monter l'exposition de novembre prochain : voyez l'appel à contributions qui est également en page 5.

Cette Lettre comporte un article de Roselyne Deterne qui vise à mettre à l'honneur les « releveurs » du CGDP, ceux qui contribuent par leur travail opiniâtre à améliorer la base de données généalogiques de notre Cercle, pour le profit de tous. C'est en effet le souhait du conseil d'administration de mieux mettre en valeur le travail réalisé par les bénévoles qui acceptent de donner de leur temps pour l'intérêt collectif. Qu'ils en soient remerciés !

Comme vous le savez, le CGDP est membre, avec 7 autres cercles généalogiques, d'une fédération régionale, le Centre généalogique du Midi Provence (CGMP). Le CGMP étudie la possibilité de mutualiser les bases de relevés de l'ensemble des cercles généalogiques de façon à créer une base commune qui serait accessible par tous les adhérents des cercles. Un projet technique précis devrait être présenté prochainement.

Il serait indéniablement intéressant que les adhérents du CGDP puissent bénéficier sans coût supplémentaire des relevés faits par les autres associations. Il faudra néanmoins que soit précisément évaluées la faisabilité technique, sans complication excessive pour ceux qui gèrent la base du CGDP, et les conséquences financières pour notre Cercle, avant qu'une décision soit prise. Nous aurons sans doute l'occasion d'en parler.

Yves Debouverie

Président du CGDP

Ont contribué à ce numéro :

Alain ARNOUX
Alain AUBERT
Josette et Christian COUTARD
Marie-Claire et Yves DEBOUVERIE
Roselyne DETERNE
Pierre GOUDON
Alain JUILLET
Bernard RABEY
Christine GARAUD et Richard TROOST
Fanou VERNEDE

Le Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Notre vocation

Réunir, principalement dans le cadre de la Drôme Provençale, les généalogistes amateurs afin de les aider dans leurs recherches et de mettre à leur disposition, de façon centralisée, des documents aisément consultables.



Crédit photo CGDP

Nos services et activités

Recherche de patronyme en Drôme provençale :

2 € la recherche par patronyme et par canton
+ 0,20 € par page éditée + frais d'envoi

Relevés systématiques des registres paroissiaux catholiques et protestants, et **des tables décennales**

Relevés de documents comportant des listes de noms dans différentes archives (départementales, communales...)

Relevés des registres de notaires et informatisation de tous nos relevés pour une restitution imprimée selon l'ordre chronologique ou alphabétique

Numérisation des microfilms des registres paroissiaux, puis **gravure sur CD-Rom**

Consultation, lors de nos permanences et de nos journées des adhérents :

- ◆ **de nos relevés** (manuscrits ou informatisés),
- ◆ **des actes numérisés** des communes de la Drôme Provençale,
- ◆ **des registres de notaires** (liste envoyée aux adhérents chaque année ou consultable sur notre site)

Possibilité de faire des copies papier d'actes (0,25 € la page)

Consultation de notre bibliothèque lors de nos permanences

Initiation à la généalogie : cours, conseils, documentation

Initiation à la paléographie : cours et exercices mensuels

Accompagnement à l'écriture d'un livre de famille : cours et ateliers

Ateliers thématiques : Généatique, Heredis, Word, Recherches sur les Archives départementales, Utilisation d'ExpoActes...

Exposition annuelle à Montélimar et dans des villages de la Drôme Provençale pour se faire connaître du public et des scolaires

Deux Journées de généalogie par an pour se découvrir sans cesse de nouveaux « cousins »

Participation aux congrès ou manifestations organisés par des associations de généalogie

Participation au Forum des associations de Montélimar (tous les 2 ans)

Édition d'une revue du cercle « La Lettre » trimestrielle assurant la liaison entre les adhérents

Échange de revues avec d'autres cercles généalogiques

Permanences

Tous les mardis de 10 à 17 heures
Permanences du samedi
au Cercle de 10 à 17 heures (cf. page 5)

Adresse

Siège de l'association (adresse postale) :
CGDP – Maison des Services Publics –
1 avenue Saint-Martin – 26200 Montélimar
3^e étage Nord

*Pour tout courrier postal,
penser à joindre une enveloppe timbrée
pour recevoir une réponse*

Affiliation

Le Cercle est affilié au
Centre Généalogique du Midi Provence.

Le CGMP est membre de
la Fédération Française de Généalogie (FFG).

Cotisations

Cotisation pour l'année civile : 28 €
(20 € exceptionnellement pour 2022)
Dans ce montant, sont comprises
La Lettre du Cercle et les cotisations
au CGMP et à la FFG.

Contacts

Pour le site Internet,
le rédacteur de la Lettre,
les membres du bureau :
cgdp@genea26provence.com

Pour les codes d'accès
(généabank, ExpoActes) :
geneabank@genea26provence.com

Pour le webmaster de la page Facebook :
Nadine Marcel
facebook.com/cgdp.genealogiste

Pour le webmaster du Forum :
contact@cgmp-provence.org

Téléphone
Permanences du mardi : 04 75 51 22 03

Pour le président du CGDP
Yves Debouverie (06 48 61 49 37)

Conseil d'administration

BUREAU

Président
Yves DEBOUVERIE

Vice-présidents
Pierre GOUDON
Françoise VERNEDE

Secrétaire
Roselyne DETERNE

Secrétaire adjointe
Marilou SIMIAND

Trésorier
Bernard RABEY

Trésorier adjoint
Raymond FESCHET

ADMINISTRATEURS

Alain AUBERT
Régine BON
Marie-Claire DEBOUVERIE
Guillaume MARCEL
Marylène MARCEL-PONTHIER
Marie-Agnès TRIBOULET

Membre d'honneur
Paulette BOISSON

Sites Web

genea26provence.com

Facebook

facebook.com/cgdp.genealogiste

Forum

forum.cgmp-provence.org

Crédit photo CGDP



Centre Généalogique du Midi Provence

04

Cercle Généalogique des Alpes de Haute-Provence

Manosque

Maison des Associations
209, boulevard du Temps-Perdu
04100 MANOSQUE
Tous les samedis de 14 h à 18 h
jean-paul.berbeyer@wanadoo.fr
Site : www.genea04.fr

05

Association Généalogique des Hautes-Alpes

19, rue de France
05000 GAP
Vendredi de 14 h à 17 h 30
correspondance@agha.fr site : www.agha.fr

06

CEGAMA

357 route de Valbonne
06330 ROQUEFORT-LES-PINS
contact@cegama.org site : <https://cegama.org>

13

Association Généalogique des Bouches du Rhône

Siège administratif :
194, rue Abbé de l'Épée, 13005 MARSEILLE
Permanence : lundi de 14 h à 18 h
agbdr@wanadoo.fr site : www.ag13.org

Aix-en-Provence

Le Ligoures, place Romée de Villeneuve
Vendredi de 16 h à 18 h

Allauch Château-Gombert

Foyer des Anciens
Le Logis Neuf
2^e et 4^e jeudis du mois, de 14 à 17 h 30

Aubagne

24 rue Jeu de Ballon
2^e et 4^e vendredis du mois de 17 à 19 h

Châteauneuf-les-Martigues

Maison des Associations - Place Bellot
2^e et 4^e mardis du mois de 15 h 30 à 18 h

Les Pennes-Mirabeau

Le Clam, Centre Jean Giono, chemin du Val de Sec
La Gavotte
Lundi et mardi de 14 à 16 h 30

La Ciotat

Archives communales
Rond Point des Messageries Maritimes
Lundi et vendredi de 14 à 17 h

Port-de-Bouc

Centre Elsa Triolet
Jeudi de 18 h à 19 h 30

Salon-de-Provence

Maison de la Vie associative
Rue André-Marie Ampère (parking de l'IUT)
2^e jeudi du mois de 14 h 30 à 18 h 00

Venelles

Le Triboulet
Impasse La Roberte
1^{er} 3^e samedi du mois de 14 h à 19 h

83

Cercle Généalogique 83

Villa les Myrtes
298, av. du Parc des Myrtes
83700 SAINT-RAPHAEL
2^e jeudi et 4^e samedi de 14 h 30 à 17 h 30
cgenea83@free.fr
Site : cgenea83.free.fr

84

Cercle Généalogique de Vaucluse

Ecole Sixte-Isnard
31 ter, avenue de la Trillade
84000 AVIGNON
Mercredi (sauf le 1^{er} du mois) de 13 h 30 à 17 h
courriel.cgvacluse@gmail.com
Site : www.cgvacluse.org

Antenne de Pernes-les-Fontaines

Lundi de 14 à 16 h

Cercle Généalogique et Héraldique de la Principauté de Monaco

CGHPM—Administration
8, Rue Basse MC 98000 MONACO-VILLE
contact.cghpm@monaco.mc
Site : www.genealogiemonaco.org

Un Forum pour les adhérents du CGMP :

forum.cgmp-provence.org



LA VIE du cercle

Les permanences du samedi se tiendront les :
3 septembre, 1^{er} octobre et 3 décembre 2022.

Journée de généalogie le 6 novembre à Montélimar

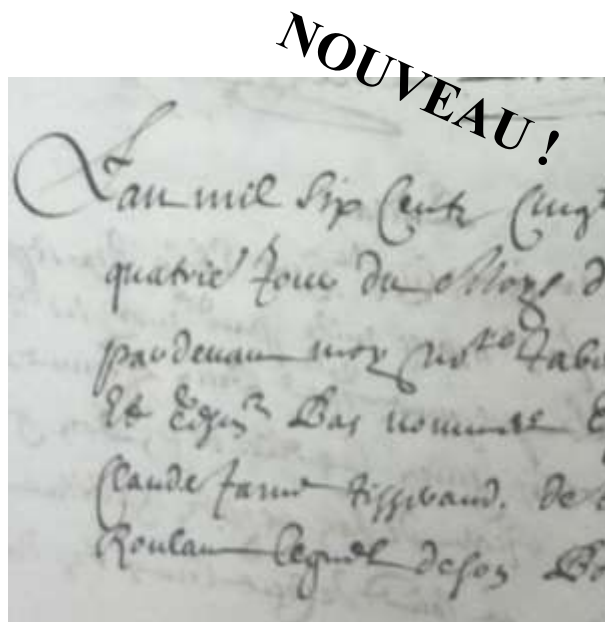
Exposition du 4 au 9 novembre à Montélimar

Initiation à la paléographie

Lire des écritures anciennes est une des difficultés de la recherche dans les documents des archives. Pour vous aider à déchiffrer ces écritures, le CGDP propose à partir d'octobre 2022 des cours d'initiation à la paléographie.

Ces cours s'adressent aux personnes n'ayant pas ou peu de pratique de lecture des écritures anciennes. L'avancée dans l'apprentissage de textes anciens sera progressif, en français et en latin. Ils seront animés par Roselyne Deterne.

Les **inscriptions** seront ouvertes à partir de juin **sur le site du CGDP** (Activités/Cours d'initiation à la paléographie) ou **par mail** (cgdp@genea26provence.com) ou **par téléphone** au 06 10 34 57 40 (Roselyne Deterne).



Exposition 2022

Le thème est : ***L'école et l'enseignement primaire depuis Jules Ferry en Drôme Provençale.***

Les sous-thèmes encore à définir précisément pourraient être : la vie des enseignants, la différence entre la campagne, la montagne, la ville, ainsi que la façon et les moyens pour enseigner.

Si vous possédez des photographies, des documents, des témoignages... n'hésitez pas à contacter Marilou Simiand en envoyant un mail à cgdp@genea26provence.com ou en téléphonant lors des permanences du mardi au 04 75 51 22 03 !

Cours et ateliers 2022-2023

Les **cours et ateliers *Accompagnement à l'écriture d'un livre de famille*** reprendront début octobre. Les inscriptions seront ouvertes dès le mois de juin en utilisant le formulaire sur **le site Internet du cercle** (<https://genea26provence.com/>) ou **par mail** (cgdp@genea26provence.com) ou **par téléphone** au 06 32 01 32 57 (Marie-Claire Debouverie).

Les **cours d'initiation à la généalogie** reprendront aussi début octobre. Les inscriptions seront ouvertes dès le mois de juin en utilisant le formulaire sur **le site Internet du cercle** (<https://genea26provence.com/>) ou **par mail** (cgdp@genea26provence.com) ou **par téléphone** au 06 10 34 57 40 (Roselyne Deterne).

LE SITE INTERNET DU CGDP pour rester informé !

Sur le site, vous trouverez, outre les relevés, toutes les informations concernant la vie du cercle :

- dans la colonne de gauche, les évènements et les actualités
- dans le menu horizontal, l'onglet **Activités** permet d'accéder à toutes les activités organisées par le cercle



LES RELEVÉS DU CGDP

mis en ligne

Que peut-on trouver dans les bases ?

Les BMS et les MND allez-vous dire... oui bien sûr mais pas que ! C'est cela qui différencie les bases d'un cercle généalogique de celles d'un site généalogique marchand.

En effet, dans nos bases, il y a des relevés de documents qu'aucun site marchand ne pourra mettre en ligne car il s'agit de documents découverts souvent de manière fortuite dans les cartons des Archives départementales ou communales.

Ainsi dans les bases auxquelles vous avez accès sur notre site, vous pourrez consulter :

Abjurations	Galériens condamnés
Adoptions	Galériens décédés, évadés, libérés, mariés
Ambulants forains et nomades	Jugement de décès, de mariage, de naissance, légitimation
Bagnards décès	Migrants - décès, mariage, naissance
Diplômés du certificat d'étude	Passeports
Enseignants	Reconnaisances
État des religionnaires 1685 à 1695	Rectification de mariage et de naissance
Galériens	

La base des relevés des notaires n'est pas en ligne. Toutefois, vous pouvez demander le relevé d'un acte par mail ou par le forum. Vous pouvez aussi venir consulter cette base au local.

Liste de passeports délivrés à Chabeuil en novembre 1829 [AD26 - 4M 712]



LES RELEVEURS DU CGDP

à l'honneur

Roselyne Deterne

Tous nous connaissons et utilisons les bases de données que le cercle généalogique de la Drôme Provençale met à disposition de ses membres.

Mais vous êtes-vous demandé comment la somme de renseignements qu'elle contient est arrivée dans cette base ?

Derrière les millions de noms, dates et lieux (2 003 620 actes sur ExpoActes), il y a des heures de transcription, de saisies, de vérification, de classement, d'insertion dans des tableaux et de mise en ligne. Il y a des releveurs et des releveuses.

Qui ne s'est jamais dit : « Je ne trouve pas les actes de telle période, de telle commune. Le CGDP ne l'a pas dépouillé. C'est bien gênant. »

Vous êtes-vous dit : « Eh bien, je vais m'en occuper et leur envoyer mes relevés. » ou bien « Je vais contacter Raymond Feschet et lui proposer de participer avec les autres releveurs à l'augmentation de cette base. »

À votre rythme, selon le temps dont vous disposez, grâce aux images du site des Archives départementales, grâce aux explications et au soutien de Raymond, vous apporterez votre petite pierre à l'édifice et vous rejoindrez l'équipe si valeureuse, des releveurs :

Pour les relevés et saisie des notaires :

Maurice Bourene, notaire Boyer de Grignan

Anne-Marie Maurice, notaire Poumier de Grignan

Pour les relevés et saisie des tables décennales :

André Favro, TD Condorcet

Michèle Boy, TD Jonchères

Marie-Agnès Triboulet, TD de Dieulefit, TD de Treschenu-Creyers

Claude Viossat, TD Saillans

Marilou Simiand, TD Malataverne

Pour les relevés et saisies des NMD et le pointage des BMS :

Agnès Portier, BMS Montjoyer

Martine Brown, BMS région de Die

Jean Talon, NMD Le Poët-Laval, BMS Rousset, BMS Béconne, BMS Loriol-sur-Drôme

Guillaume et Nadine Marcel, communes limitrophes du Vaucluse

Comme vous le voyez, ils ne sont qu'une petite dizaine mais ne demandent qu'à être rejoints par d'autres releveurs vaillants et impliqués. Ce travail mis en commun pour le bien de tous est une façon aussi de participer à l'animation de votre association et paraphrasant John Fitzgerald Kennedy, on pourrait dire : « Ne demande pas ce que ton association peut faire pour toi, demande ce que tu peux faire pour ton association. »

Que soit ici remerciée l'équipe des releveurs bénévoles.

ÉTAT DES RELIGIONNAIRES

en 1688 dans le diocèse de Die

Marie-Claire DEBOUVERIE

Dans le carton 181 de la série 6G des Archives départementales, on trouve un état du nombre de familles protestantes et catholiques établi de 1685 à 1689 pour 56 paroisses du diocèse de Die.



Die, le temple

Cet état montre que les protestants de ce diocèse représentent 44 % de la population. 9,28 % de ces protestants ont émigré, soit 4,13 % de la population totale.

Aujourd'hui plusieurs paroisses sont situées dans le département de l'Isère.

Les paroisses d'Espenel et de Beaufort-sur-Gervanne sont exclusivement protestantes. Quand le curé de Bourdeaux se plaint dans un des registres paroissiaux du fait que la plus grande partie de ses paroissiens sont de religion protestante, il n'exagère pas puisque seules deux familles sont recensées comme catholiques contre 250 familles protestantes.

À Menglon, 17 % des protestants ont émigré (dans la terminologie utilisée dans cet état, ils ont «déserté»). À Die, avant l'émigration, les catholiques ne représentaient que 20 % de la population ; après l'émigration, ils sont 24 %.

État des religionnaires en 1887 dans les paroisses du diocèse de Die [AD26 - série 6G 181]

Paroisse	Familles de la religion	personnel des dites familles	Familles qui ont déserté	personnel des dites familles	personnel qui ont déserté des familles restées	Familles de la religion catholique	personnel des dites familles
Die	650	3400	11	50	2850	140	700
Bourdeaux	188	885	78	200	61	14	60
Die	36	230	1	3	+	330	2200

Paroisses	Nbre de familles RPR	Nbre de per-sonnes des dites familles	Nbre de fa-milles ayant déserté	Nbre de per-sonnes des dites familles	Nbre de per-sonnes ayant déserté des fa-milles restantes	Nbre de familles catho-liqués	Nbre de per-sonnes des dites familles
1 Die (26)	680	3400	115	520	2880	140	700
2 Valdrôme (26)	188	885	48	200	65	14	60
3 Luz (la Croix-Haute) (26)	36	230	1	3	4	330	2200
4 Nonières (Les)	14	79	1	4	4	45	233
5 Vercheny (26)	84	364	4	19	26	3	19
6 Aurel (26)	114	547	3	18	0	63	263
7 Poyol (26)	57	278	2	9	28	33	154
8 Lesches (en-Diois) (26)	54	270	3	9	16	4	17
9 Beaurières (26)	85	477	10	46	27	3	11
10 Beaumont (en-Diois) (26)	24	132	0	0	0	16	66
11 Montmaur (en-Diois) (26)	54	288	11	47	34	12	60
12 Espenel (26)	73	325	2	10	15	0	0
13 Boulc (en-Diois) (26)	14	104	0	0	4	50	300
14 St Roman (en-Diois) (26)	3..?	19	0	34	0	1	5
15 Menglon (26)	145	650	14	115	0	7	33
16 La Bâtie-des-Fonds (26)	4	21	3	14	1	40	192
17 Véronne (26)	6	33	0	0	0	38	200
18 Chafal (Le) (26)	1	9	0	0	0	54	195
19 Pellafol (38)	8	50	0	0	8	42	200
20 Vesc (26)	72	372	3	7	18	100	497
21 Dieulefit (26)	230	925	21	52	58	220	880
22 St-Agnan (38)	5	25	0	0	0	207	1000
23 Lavars (38)	18	100	1	7	0	63	300
24 Posterle (La) (38)	2	9	0	0	0	25	140
25 Pigné (La) [Pellafol] (38)	280	186	1	2	0	48	248
26 Poet-Laval (26)	120	500	6	22	80	36	150
27 Pont-de-Barret (26)	7	18	0	0	1	80	430
28 St Dizier (en-Diois) (26)	43	260	0	0	10	12	?

	Paroisses	Nbre de fa- milles RPR	Nbre de per- sonnes des dites familles	Nbre de fa- milles ayant déserté	Nbre de per- sonnes des dites familles	Nbre de per- sonnes des fa- milles restantes	Nbre de familles anciennes catho- liques	Nbre de per- sonnes des dites familles
29	Condorcet (26)	60	212	2	10	9	25	345
30	Bouvières (26)	6	33	0	0	9	65	280
31	La Motte-Chalancon (26)	100	500	12	56	28	78	330
32	Puygros (26)	6	18	0	0	0	140	500
33	Félines (26)	2	14	0	0	0	38	200
34	Pradelles	19	85	0	0	2	32	140
35	Crest (26)	70	330	6	20	10	800	4000
36	Bourdeaux (26)	250	1000	5	20	60	2	10
37	Charols (26)	2	20	0	0	0	41	180
38	Divajeu (26)	3	12	0	0	0	80	400
39	Mirabel (et Blacons) (26)	22	53	0	0	0	33	120
40	Aouste (26)	70	300	10	39	30	150	550
41	Beaufort (sur-Gervanne) (26)	70	300	8	40	50	0	0
42	Saoù (26)	56	242	3	6	?	220	506
43	Plan-de-Baix (26)	70	326	0	0	15	20	90
44	Ensage (?)	3	10	0	0	2	18	106
45	Montclar (sur-Gervanne) et Vaugelas (26)	88	410	5	16	0	31	204
46	Saint-Sauveur (en-Diois) (26)	3	16	0	0	0	46	218
47	Ravel (Rimon-et-Savel) (26)	26	100	1	6	2	2	7
48	Saillans (26)	112	480	10	45	34	178	766
49	Miscon (26)	1	14	0	0	0	35	206
50	Mens (38)	300	1650	58	200	150	20	100
51	Saint-Sébastien (38)	90	450	8	20	0	8	49
52	Saint-Genis (38)	31	148	2	9	139	4	25
53	Saint-Maurice (en-Valgodemard) (38)	32	200	3	10	14	266	1400
54	Clelles (38)	26	123	2	8	7	119	624
55	Cordeac (38)	21	96	1	3	1	91	363
56	?	13	38	0	0	2	49	230
	TOTAL	3 970	17 736	385	1 646	0	4 277	20 502

LE CITOYEN CLAUDE ARNOUX

Enquête sur mon ancêtre

Assassiné sur le grand chemin, au fond d'un bois, sur le terroir d'Autichamp, le 9 Frimaire an VI

Alain ARNOUX

Combien de temps, pendant combien de générations garde-t-on une mémoire précise des ancêtres dans une famille « du commun » ? Pas seulement des images, des portraits, des noms, des lieux et des dates, mais des faits marquants, des anecdotes, voire des légendes ? Les arrière-grands-parents déjà semblent très flous, à plus forte raison celles et ceux qui les ont précédés.



Puy-Saint-Martin, rue de Bellevue dans le bourg

Claude Arnoux est pour moi l'ancêtre inattendu, surgi du passé, dont j'ignorais jusqu'il y a peu l'existence et le prénom. Par le plus grand des hasards, il est devenu celui de mes aïeux dont je sais maintenant le plus de choses. Malgré mon très grand intérêt pour l'histoire, je n'avais jamais eu de curiosité pour ma généalogie. Ardéchois et protestant, il me suffisait de penser que j'avais dû avoir au XVIII^e siècle des ancêtres huguenots trop pauvres pour s'exiler, assez prudents et rusés pour éviter les punitions les plus lourdes, assez opiniâtres pour refuser l'assimilation. Et de fait, ils ont existé et je connais maintenant leurs noms, mais il n'y a pas d'Arnoux parmi eux... Même si je savais que, du côté Arnoux, nous venions de la Drôme, je ne pouvais pas m'imaginer cet ancêtre catholique, républicain ardent, assassiné, et de surcroît d'origine bourguignonne.

Même s'il est né 198 ans avant moi et s'il est mort en 1797, quatre générations seulement me séparent de lui : je descends de son petit dernier, qui a engendré mon arrière-grand-père à un âge très avancé, et ensuite on s'est marié plutôt tard chez les Arnoux... La mémoire familiale allait jusqu'à ce dernier fils de Claude Arnoux. Mais de celui-ci, aucune trace, aucune évocation, le silence et l'oubli, et pourtant sa fin tragique a forcément causé un traumatisme durable et profond dans cette famille. Peut-être suffisamment profond pour qu'elle essaie de l'enfouir et même de le faire oublier, ainsi que son activité de révolutionnaire.

De même, dans son village, Puy-Saint-Martin, il semble que l'on ait effacé le souvenir de ce personnage encombrant, et qu'on y soit arrivé. Monsieur Paul Valette, historien de Puy-Saint-Martin, infatigable fouilleur des archives communales, l'a tiré de l'oubli, mais ses écrits montrent qu'il ne connaissait pas la fin de l'histoire : le décès de Claude Arnoux n'est pas enregistré dans l'état-civil de cette commune, mais dans celui de la commune où il a été assassiné, Autichamp... Tout ce qui concerne l'assassinat de Claude Arnoux et ce qui l'a précédé est tiré du gros dossier de justice (pièces du procès des assassins et de leurs complices) conservé aux Archives départementales de la Drôme et exhumé par ma cousine généalogiste jusqu'alors inconnue Murielle, d'un article du *Journal des Hommes Libres de Tous les Pays, ou Le Républicain* du 25 frimaire an VI (15 décembre 1797), de tendance montagnarde, citant une lettre d'un fonctionnaire public du département de la Drôme du 14 frimaire, et d'une notice dans l'ouvrage de Roger Pierre *240 000 Drômois*, éditions Notre Temps 1996.

En évoquant Monsieur Valette, je dois dire ici ma reconnaissance envers lui et envers toutes les personnes qui ont déjà mis au jour les éléments de la vie et de la mort de Claude Arnoux, et qui m'ont aidé à mieux connaître son ascendance et sa descendance. La connaissance que j'en ai et le présent travail ne sont que de seconde ou de troisième main. Grâce à eux, Claude Arnoux est celui de mes ancêtres qui a le plus de chair, celui que je peux le mieux me représenter.

I. Le guet-apens

La première chose que j'ai su de Claude Arnoux, c'est qu'il avait été assassiné en 1797, à Autichamp dans la Drôme. J'ai appris son existence en même temps que sa fin assez peu ordinaire pour éveiller ma curiosité. Assassiné comment, où exactement, par qui, pourquoi... ? Ensuite, grâce aux aides que j'ai dites, j'ai pu tirer le fil, remonter le temps, découvrir les activités et la personnalité de Claude Arnoux, qui aident à expliquer sa fin tragique, puis sa famille, ses ascendants et ses descendants, dont j'ignorais tout ce qui ne concernait pas mes aïeux

directs. C'est le même pas-à-pas des découvertes, à partir de la fin, que je présente ici.

Le 9 frimaire de l'an VI de la République Française Une et Indivisible, c'est-à-dire pour nous le 29 novembre 1797, le citoyen Claude Arnoux, de la commune de Puy-Saint-Martin (Drôme), était assassiné sur le territoire de la commune d'Autichamp, alors qu'il se rendait à pied à Valence¹.

Ce jour-là, Claude Arnoux était parti de Puy-Saint-Martin vers sept heures du matin, donc pratiquement au lever du jour (l'heure n'étant pas encore officiellement unifiée en France, on peut penser qu'il s'agit de l'heure solaire), accompagné d'un ami dénommé François Borel, qui sera donc présent au moment du crime. Son fils aîné, Louis Clément, âgé de 16 ans, devait prendre séparément le même chemin environ une heure plus tard, pour conduire à Crest un âne chargé de marchandises, ce qui montre qu'il était déjà considéré comme un adulte. Il est désigné comme cultivateur sur sa déclaration du décès de son père. Le chemin suivi par Claude Arnoux correspondait à peu près à la D 26 actuelle, route de Puy-Saint-Martin à Crest en passant par le village du Péage (où se trouve la mairie de la commune La Répara-Auriples), et par Divajeu. Après Le Péage, la route descend vers le petit cours d'eau "la Grenette" et remonte assez rapidement après le pont ; elle fait limite entre les communes d'Autichamp et de La Répara-Auriples, près du quartier appelé aujourd'hui « La Pérouze ».

Vers les 9 heures, « au sommet de la montée de Granette », au quartier de la Peyrouse, sur le territoire de la commune d'Autichamp, surgissent deux hommes jeunes armés de fusils à deux coups. Ils ne sont pas là par hasard. Ils attendaient. Ils n'avaient pas suivi Claude Arnoux, ils l'avaient précédé, et donc ils étaient très bien informés de ses projets et de son trajet : le dossier du procès révèle que Claude Arnoux était constamment épié. L'un des deux au moins, que les rapports nomment Arnaud fils, de Saint-Gervais-sur-Roubion (sous la Révolution Mont-Roubion) est bien connu de Claude Arnoux. Il a plusieurs fois menacé Claude Arnoux de mort et a tenté plusieurs fois de le tuer.

La dernière tentative, avec plusieurs complices, date du 15 septembre, soit deux mois et demi au-

¹ Le but de ce voyage n'est pas connu. Il s'agissait peut-être d'affaires politiques : le compagnon de route de Claude Arnoux avait partagé toutes ses idées et tous ses engagements depuis 1789, c'est à lui que sont remis les papiers trouvés sur le cadavre et il disparaît de la scène de crime comme s'il avait continué seul la route. Ou ces papiers étaient sans importance ou les assassins étaient analphabètes, ce qui expliquerait qu'ils les aient négligés.

paravant. Claude Arnoux en gardait quatre balles de fusils près du cœur, que l'on n'avait pas pu extraire. C'est un homme certainement affaibli qui prend la route ce jour-là. L'autre meurtrier est un homme de 25 à 30 ans, bâti en force ; il sera identifié comme un certain Diomange surnommé Lyonnais, au métier et au domicile inconnus. C'est lui qui décharge le premier son fusil sur Claude Arnoux, sans l'atteindre, et prend le temps de menacer en patois François Borel, qui s'esquive prudemment, de « lui en faire autant tout à l'heure », mais ne lui fait rien sur le moment et ne lui fera rien ensuite². Claude Arnoux, en reconnaissant Arnaud et peut-être aussi Diomange, a pris la fuite sans attendre en criant au secours, immédiatement poursuivi par Arnaud. Diomange se lance aussi à sa poursuite. C'est donc à Claude Arnoux seul qu'ils en ont, et ce n'est pas du brigandage hasardeux, mais bien un guet-apens. Arrivé à une portée de pistolet d'Arnoux, Arnaud, dont le fusil est encore chargé, le couche en joue. Arnoux s'arrête et tire un coup de pistolet contre son poursuivant au même moment où ce dernier fait feu sur lui ; ils se manquent mutuellement. Son pistolet à un coup déchargé tout comme les fusils de ses poursuivants, espérant peut-être vainement se cacher, Arnoux reprend la fuite dans un bois de pins appartenant au citoyen Gilles, de la commune de la Répara, « à gauche du chemin » de Puy-Saint-Martin à Crest. C'est dans ce bois, à trente pas du chemin, que François Borel, sorti de sa cachette toute relative, trouve Claude Arnoux respirant encore, gémissant,

se disant perdu et demandant de l'eau, avant d'expirer. Avant l'arrivée de Borel, deux personnes qui conduisaient à Crest des montures chargées ont été mises en joue sur le chemin par l'un des deux assassins, « pour les empêcher de secourir le dit Arnoux », dit le rapport³. À mon avis, bien sûr sans aucune preuve, c'est Lyonnais qui les tient en respect ou leur ordonne de s'éloigner pendant qu'Arnaud est en train de s'acharner à l'arme blanche sur Claude Arnoux, car c'est Arnaud qui a un contentieux personnel avec Arnoux, Diomange apparaissant ici nommément pour la première fois dans le dossier de justice. C'est sans doute l'arrivée sur les lieux de ces deux témoins inopinés qui explique l'erreur de l'auteur de la lettre publiée par *Le Journal des Hommes Libres de tous les pays ou Le Républicain*⁴ du 15 décembre 1797, qui parle de deux autres habitants de Puy-Saint-Martin avec Claude Arnoux et François Borel, et de meurtre « en présence de plusieurs personnes, sans que l'on ait osé porter secours au malheureux Arnoux ». Les deux assassins seront vus ensuite marchant à travers bois et champs dans la direction d'Autichamp, le fusil au col, et dans l'après-midi à l'auberge Berg de Manas, village proche de Puy-Saint-Martin. Après avoir assisté aux derniers moments de Claude Arnoux, François Borel part à la rencontre de Louis Clément Arnoux⁵, pour l'avertir de ce qui vient de se passer. Arrivé sur place, Louis Clément trouve son père qui ne donne plus aucun signe de vie.

Il ne trouve sur son corps ni son argent ni son pistolet, mais seulement des papiers qu'il confie à

² François Borel se retire sous la menace, sans s'éloigner vraiment. Il est un témoin malheureux, apeuré, impuissant et inactif. Il a sans doute tout vu, ou du moins tout entendu, et c'est forcément de lui qu'on tient tous les détails, car Arnoux, à peine remis de l'attentat précédent, devait manquer de souffle et n'a sans doute pas pu aller très loin. Il est étrange que les deux assassins laissent Borel en vie, alors qu'ils sont vraisemblablement connus de lui, étant plutôt célèbres dans le canton, et que Borel est forcément connu d'eux comme très proche de Claude Arnoux. Ils ne craignent pas son témoignage. Ils en ont peut-être même besoin, si leur crime a une dimension « terroriste » d'avertissement aux républicains un peu trop zélés, comme Claude Arnoux. De toute façon, leurs menaces étaient publiques et peu discrètes, ils auraient été immanquablement soupçonnés.

³ Les noms de ces deux hommes ne sont pas donnés, mais on peut penser qu'ils ont témoigné. Là aussi, les assassins agissent comme s'ils ne craignaient pas d'être reconnus, et même comme si cela leur était utile de l'être. Et là encore, on voit que c'est à Arnoux seul qu'ils en veulent. L'anonymat de la plupart des témoins dans les pièces du procès peut être un indice du climat de crainte qui régnait.

⁴ Ce journal publie une lettre d'un fonctionnaire public du département de la Drôme datée du 14 frimaire an VI, soit cinq jours après l'assassinat. Elle donne des détails un peu différents du rapport d'enquête et en partie erronés : Claude Arnoux aurait été accompagné de deux autres habitants de Puy-Saint-Martin en plus de son ami Borel et de son fils âgé de 12 ou 13 ans au lieu de 16 ; il aurait été atteint d'un coup de fusil pendant sa fuite, se serait arrêté de faiblesse, et aurait été achevé par les fameux deux cents coups de couteau. Le journal donne ensuite des détails politiques sur Arnoux, Arnaud, la situation politique dans la Drôme...

⁵ Je ne puis m'empêcher de penser à ce tout jeune homme, propulsé soudain en plein drame violent et dans des responsabilités d'adulte. Ceci a-t-il quelque chose à voir avec cela ? Il mourra en avril 1801, n'ayant pas atteint ses vingt ans, un an après le remariage de sa mère avec un dénommé Joseph Chassarnoux (ça ne s'invente pas !)

François Borel. C'est Louis Clément, déclaré comme cultivateur et accompagné d'un autre citoyen et cultivateur de Puy-Saint-Martin âgé de 38 ans, qui fera la déclaration de décès à la maison commune d'Autichamp, vers les 5 heures du soir ; déclaration suivie d'un transport sur le lieu de l'assassinat, où l'officier d'état civil constate la mort de Claude Arnoux⁶. Étant donné l'heure tardive du constat, la levée de cadavre, c'est-à-dire l'examen du cadavre sur place, avant enlèvement, et qui va tenir lieu d'autopsie et de première investigation sur la scène de crime, n'a lieu que le lendemain 10 frimaire, sous la conduite du juge de paix et officier de police du canton de Chabrillan, Marade. Le corps resté sur place a dû être gardé par un ou deux gendarmes ou gardes nationaux. Après examen, le soin d'inhumier le cadavre de Claude Arnoux est confié à deux citoyens d'Autichamp, ce qui explique que le décès de Claude Arnoux ne figure pas dans le registre d'état civil de Puy-Saint-Martin, et que les archives communales ne fassent plus du tout mention de lui, au point que Paul Valette semble ignorer son destin.

D'après le rapport du juge de paix qui fait partie des pièces du procès, Claude Arnoux est mort des suites de coups portés essentiellement par arme blanche ou instruments tranchants (baïonnette, couteau ou stylet selon le rapport, et à la tête fracturée peut-être par hachette ou hachoir), dans le dos, sur les mains et les bras (blessures de défense ?), au ventre et à la poitrine ; une blessure par balle de petit calibre à la tempe (provenant du fusil d'Arnaud ou coup de grâce au pistolet). On releva aussi plusieurs ouvertures de forme triangulaire sur sa roupe⁷, et deux trous dans son chapeau, dus sans doute à une ou deux balles de fusil. Sans atteindre les deux-cents coups de couteau évoqués par *Le Journal des Hommes Libres de tous les pays ou Le Républicain* du 15 décembre 1797, il faut bien dire qu'il y a eu au minimum un corps-à-corps sauvage entre Claude Arnoux et au moins un de ses

deux assaillants, et même de leur part une sorte d'acharnement. Et même si on lui a volé son argent et son arme, il ne s'agit pas d'un crime crapuleux, d'un simple brigandage, mais d'un règlement de comptes où l'on sent la colère et la haine, haines personnelle et politique mélangées, comme on le verra. Car le dossier de justice montre très minutieusement et presque fastidieusement que ce guet-apens est la conclusion annoncée d'une suite de menaces mutuelles, de la formation d'un réseau cantonal et villageois de surveillance et de logistique, de conciliabules et de déplacements, de plusieurs tentatives manquées, d'un premier passage à l'acte et d'une sorte de traque. Ce petit matin du 9 frimaire an VI de la République, Claude Arnoux, qui savait sa vie menacée et par qui et pourquoi, qui se savait sans doute étroitement surveillé, suivi et espionné, a sans doute été trop sûr de lui, trop méprisant pour ses ennemis, trop imprudent, lorsqu'il a pris la route, à pied, accompagné d'un seul ami, et armé seulement d'un pistolet à un coup dans son gilet. J'ose et aime supposer que, quand désarmé il a été immobilisé et frappé par ces deux hommes plus jeunes que lui, il a gardé toute sa fierté, tout son orgueil, tout son mépris pour eux, et qu'il ne les a pas suppliés, mais qu'il les a au contraire grassement, richement et copieusement injuriés jusqu'à ce qu'il n'ait plus de voix et qu'ils l'abandonnent expirant.

II. Qui était Claude Arnoux ?

Avant la Révolution

Au moment de sa mort, Claude Arnoux était âgé de 42 ans. Il était né à Crest le 9 août 1755. Ses parents étaient autre Claude Arnoux (natif de Guipy dans l'actuel département de la Nièvre et établi à Crest dans les années 1740) et Marguerite Planel, de Brettes (Drôme).

Il avait une sœur, Marie Dominique, qui vivra à Crest jusqu'à sa mort en 1844. En 1778, il avait

⁶ Fin novembre, à 5 heures du soir, la nuit tombe. L'acte de décès est daté du 10 frimaire et mentionne l'assassinat « ce aujourd'hui vers les neuf heures du matin », alors que l'article de journal paru peu après ainsi que le dossier de justice datent l'attentat du 9 frimaire. La date de l'acte de décès est donc erronée, sans doute parce qu'il a été rédigé le lendemain du crime et de la déclaration, et le jour de la levée de cadavre (il comporte une autre erreur, sur le prénom du fils aîné de Claude Arnoux : François Clément au lieu de Louis Clément). Il semble très étrange qu'aucune autorité civile ou judiciaire ne se soit déplacée avant le soir, alors que le crime avait eu lieu sur un chemin très fréquenté, le matin et en plein jour, certes aux limites de deux communes qui ne tenaient pas forcément à se charger d'un cadavre aussi encombrant. Étrange aussi, la disparition de François Borel, pourtant ami très proche de la victime, et son remplacement auprès du fils de Claude Arnoux par le nommé Marc Fuzan, qui l'accompagne à la mairie.

⁷ Une roupe était une sorte de blouse grossière fendue sur le devant, revêtue par les bergers drômois pendant la transhumance. Mais on pouvait aussi appeler ainsi une sorte de redingote, ou d'ample veste de dessus, sans doute ce que portait Claude Arnoux pour aller « en ville », à Valence.

épousé Marie Angélique Peyre-Laroute. Après la perte en bas âge d'une fille, Marie-Thérèse, ils avaient six enfants vivants : Louis Clément (1781 - 1802), Thérèse Magdeleine (1783 - 1851), Pétronille Mélanie (1786 - 1863), Jacques Joseph (1788 - ?), Anne-Françoise (1789 - ?) et Jean Alexandre (1791 - 1874), celui dont nous descendons. Donc des enfants encore jeunes, entre 16 et bientôt 7 ans.

À son mariage, Claude Arnoux s'est établi à Puy-Saint-Martin, dont son épouse était native et où elle avait des biens. Il semble avoir conservé une boutique à Crest (tenue par sa sœur ?) ; il en ouvre une à Puy-Saint-Martin, mais il s'occupe aussi des terres de son épouse, qui semblent avoir une surface importante. Cela, et peut-être son caractère, font de lui un bourgeois et un notable assez assuré pour demander et obtenir en juillet 1786 la charge de lieutenant de châellenie de la marquise de Corbeau⁸ « bien informée des bonnes vie, mœurs, âge, catholicité et expérience du Sr Claude Arnoux, natif de Crest et habitant en ce lieu ». Un lieutenant de châellenie était un second du châtelain, lequel n'était pas un seigneur ni même forcément un noble, mais un intendant ou un régisseur, chargé de gérer les biens du seigneur, de lever les impôts qui lui revenaient, d'organiser les corvées et de rendre la « basse justice » (la justice seigneuriale) au nom du seigneur⁹. Le lieutenant de châellenie l'assistait et le remplaçait pendant ses absences. Ce n'était donc pas un mince personnage, mais quelqu'un qui avait un pouvoir et que l'on pouvait redouter. Il est très possible que notre Claude Arnoux ait pris, avant la Révolution, des habitudes de commandement et un ton impérieux, qu'il se soit déjà fait de nombreux ennemis, et peut-être aussi constitué une cour d'admirateurs et de partisans. En tout cas, trois ans avant la Révolution, Claude Arnoux est bien inséré dans la société et « le système ».

Le 2 mai 1788, la ville de Puy-Saint-Martin nomme Claude Arnoux député aux États de Romans (parmi les 72 du Tiers État), où seront présentés les cahiers de doléance du Dauphiné en préparation des États Généraux convoqués par le roi Louis XVI. Ces États de Romans se tiennent en trois sessions entre septembre 1788 et janvier 1789.

1790 – 1792 : Le révolutionnaire en guerre contre la municipalité modérée

En novembre 1789, Claude Arnoux résilie sa charge de lieutenant de châellenie. La prise de la Bastille, les Grandes Peurs et la nuit du 4 août sont déjà passées, le monde change. A-t-il vu dès les débuts de la Révolution un temps opportun pour devenir en quelque sorte "chef" de village, là où il avait été en position subordonnée ? En tout cas, il embrasse la Révolution avec ferveur, et ce n'est sans doute pas seulement par ambition ou arrivisme (même si ceci n'est pas forcément absent), car il gardera ses convictions et son « militantisme » jusqu'au bout, même quand les aléas politiques aux niveaux national et local lui seront contraires, et même quand ses intérêts matériels en pâtiront et que sa vie sera menacée.

Le 7 février 1790, une municipalité est élue, composée de notables, sur la plupart desquels il avait eu un certain pouvoir comme lieutenant de châellenie. Claude Arnoux est élu parmi les douze membres du conseil général de la commune, mais il ne fait pas partie des cinq « officiers municipaux » (en fait le vrai conseil municipal). En conçoit-il de l'amertume, de la jalousie, de la colère ?

Il se fait élire commandant de la Garde Nationale de Puy-Saint-Martin (milice citoyenne armée comme il en avait déjà existé sous l'ancien régime, chargée de la sécurité et du maintien de l'ordre, et susceptible de prêter main forte à la Gendarmerie ou à l'Armée). Son ami François Borel, témoin plus tard de son assassinat et qui partage ses idées politiques, est nommé sergent-major. Dès avril 1790, il entre dans un bras-de-fer permanent avec la municipalité trop modérée à son goût et dirigée par des notables qu'il semble considérer comme des rivaux et des ennemis personnels. Il se sert de la Garde Nationale de Puy-Saint-Martin comme d'un véritable contre-pouvoir (armé) en mutinerie presque constante contre la municipalité, au point d'être condamné à quinze jours de prison à Montélimar en avril 1790 (la Révolution n'a pas un an). Libéré, il rentre triomphalement à Puy-Saint-Martin, escorté par la Garde Nationale « tambour battant et en armes » venue à sa rencontre, contre l'avis du maire. Il reprend sans permission son commandement, malgré les tentatives d'éviction par la municipi-

⁸ Françoise Marie-Gabrielle de Rachais, marquise de Corbeau de Vaulserre (1750-1814). Sa demeure principale était au château de Saint-Albin-de-Vaulserre, dans l'Isère. Les Corbeau de Vaulserre étaient seigneurs de Saint-Albin-de-Vaulserre, Saint-Martin-de-Vaulserre, Saint-Benoît (Isère), Puy-Saint-Martin (Drôme) et Saint-Franc (Savoie).

⁹ Le châtelain était Joseph Reynaud, notaire du lieu, qui fera partie de la municipalité modérée élue en 1790.

palité. Il perturbe les réunions publiques qui doivent élire la délégation à la Fête de la Fédération qui est annoncée à Paris le 14 juillet 1790, pour se faire nommer. S'il a réussi ce coup de force, cela pourrait expliquer son absence lors de la Fête de la Fédération à Puy-Saint-Martin, qui se transforme en une journée de violence à laquelle la Garde Nationale de Puy-Saint-Martin est tout particulièrement mêlée et à laquelle rien ne manque : irruption dans le château, obligation au marquis de Corbeau de prêter de nouveau sous la menace le serment à la Nation déjà prêté le matin à la messe, beuveries, tentative de lynchage contre un Garde National écoeuré et sa mère, coups de fusils contre le curé Arnaud.

Le 22 août, Claude Arnoux, commandant illégal de la Garde Nationale, fait célébrer une messe par un prêtre qu'il a recruté, suivie d'un défilé en armes, tambour battant, dans les rues du village : démonstration de force. On verra encore que Claude Arnoux a le sens du spectacle.

Le 14 novembre 1790, Claude Arnoux, François Borel et d'autres gardes nationaux perturbent dans l'église les élections municipales partielles. Elles sont reportées.

Le 12 décembre 1790, on élit le juge de paix. Un nobliau, nommé Henri Mirabel La Coste¹⁰, veut chasser quelques femmes qui souhaitaient assister à ce moment civique. Claude Arnoux prend leur défense en disant qu'elles « avaient plus de droits d'y être que lui », il saisit La Coste au collet et le met dehors. Claude Arnoux féministe avant l'heure ? Ou allergique soit au personnage soit à ce qu'il représente ? Et n'est-ce pas un abus de pouvoir ? En tout cas, nous voyons là un Claude Arnoux « au verbe haut » et au geste vif, voire violent.

Putsch dans l'église. Sautons un mois et demi, et avant tout rappelons que Claude Arnoux, son épouse et ses enfants sont catholiques ; rappelons aussi que ceci se passe alors que nous sommes encore en royauté, même si les pouvoirs de Louis XVI sont de plus en plus réduits par l'Assemblée nationale dite constituante. Le 23 janvier 1791 (son dernier fils, notre arrière-arrière-grand-père, était né le 14), Claude Arnoux tente un coup de force à la fois contre le curé de Puy-Saint-Martin, Paul Arnaud, et la municipalité. Ce jour-là, un dimanche, il est prévu que le curé prêche, après la messe, en pré-

sence des fidèles et de la municipalité, le serment exigé par l'Assemblée nationale (constituante) par décret du 26 novembre 1790 et ratifié contre son gré par le roi Louis XVI le 26 décembre : « *Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution.* » La Constitution dont il est question est ce qu'on appelle la Constitution civile du clergé, adoptée par l'Assemblée nationale constituante le 12 juillet 1790 et ratifiée contre son gré par le roi le 24 août¹¹. C'est une réorganisation, totale et sans concertation avec le pape, de l'Église catholique en France (elle seule est concernée), à la suite de la nationalisation des biens de l'Église et de la suppression des ordres monastiques. Évêques, curés et vicaires sont salariés par l'État comme fonctionnaires chargés d'un service public ; évêques et curés sont élus par les citoyens, sans distinction de confession, de leur diocèse ou de leur paroisse (et non plus les évêques nommés par le roi et le pape, et les curés par l'évêque). Le seul lien qui reste avec Rome est le lien doctrinal ; de fait, l'Église catholique en France devient une Église nationale soumise à l'État, un service public, un peu comme l'Église anglicane en Angleterre mais avec plus de sécheresse administrative, de mépris et d'hostilité. Devant la résistance du roi, de l'immense majorité des évêques et d'une grande partie du clergé paroissial, sans parler de la condamnation du pape, l'Assemblée nationale en est donc arrivée à exiger ce serment de fidélité. Ceux qui s'y refuseront seront ipso facto considérés comme ayant renoncé à leur charge et remplacés par vote populaire ; tous les évêques sauf quatre et environ la moitié des curés (et davantage encore des vicaires) s'y refuseront ; beaucoup d'autres retireront leur serment ensuite : on les appellera prêtres réfractaires, et les autres prêtres constitutionnels ou « jureurs ». L'Église catholique de France se casse en deux, c'est le schisme dont les prolongements dureront jusqu'au Concordat napoléonien de 1801, et dans les cœurs bien au-delà.

Le curé Paul Arnaud donc a, pour sa part, décidé de prêter serment. Absent de Puy-Saint-Martin depuis trois mois (il se cachait, ayant été plusieurs fois menacé et agressé), il est revenu exprès.

Pour donner des gages aux plus « avancés » de sa

¹⁰ Je n'ai pas pu trouver de trace de ce personnage ni de cette famille.

¹¹ Cette Constitution civile du clergé n'est que l'un des nombreux épisodes des relations houleuses entre les instances successives de la Révolution, de 1790 à 1801, et l'Église catholique. Ce n'est ni le premier ni le dernier.

commune ? Par sincère conviction politique et religieuse, par attachement pour ses paroissiens, ou simplement pour ne pas perdre sa place ? En tout cas, cela ne convient pas du tout à Claude Arnoux. Au moment donc où le curé Paul Arnaud s'apprête à prononcer le serment, les portes de l'église s'ouvrent avec fracas, trois tambours battants et six hommes en armes de la Garde nationale (toute la Garde nationale de Puy-Saint-Martin ?) entrent dans l'église, encadrant Claude Arnoux, leur commandant, qui tient une épée nue à la main. Celui-ci monte sur les marches de l'autel et déclare le curé inapte à prêter serment, pour cause de fautes « professionnelles » et morales, dont il lit la liste sur un papier tiré de sa poche. Ensuite Claude Arnoux demande à ceux qui ne sont pas d'accord pour avoir Paul Arnaud comme curé de lever la main. Un certain nombre le font. Il dit que c'est suffisant et qu'un homme « sans foi ni loi ni religion » n'était pas digne d'être curé. Puis il demande aux fidèles s'ils sont d'accord pour que le vicaire prête serment, ils répondent oui (tous ? la majorité ? les mêmes que précédemment ?) et le vicaire prête serment.

La municipalité présente, après apparemment un moment de sidération, réagit, dresse procès-verbal de l'incident et somme le sieur Arnoux de lui remettre le papier qu'il vient de lire. Comme on ne peut pas lui donner de reçu, il sort de l'église avec ce papier, suivi d'un certain nombre de fidèles. Après quoi, devant la municipalité et ceux qui étaient restés dans l'église, le curé Arnaud prête serment, puis se rend à la cure avec son vicaire, « sous les huées d'une bande de polissons, criant les mêmes injures qu'on a coutume de crier ».

Claude Arnoux n'a pas réussi son coup : Paul Arnaud a prêté le serment exigé par l'Assemblée nationale, et il reste curé de Puy-Saint-Martin. Ni lui ni la municipalité ne se sont laissés intimider par cette démonstration de force. Apparemment, Claude Arnoux n'a été suivi que par une minorité de fidèles.

Il y a quelque chose d'étrange et d'irrationnel dans cette histoire. Alors qu'un très grand nombre de prêtres répugnaient à prêter un serment qui mettait en cause l'identité de leur Église, et commençaient à rompre silencieusement avec une Révolution qu'ils avaient d'abord appuyée, voilà un curé qui veut faire ce que la Révolution attend de lui, et un révolutionnaire prononcé qui veut l'en empêcher comme s'il voulait le forcer à devenir réfractaire, et donc l'acculer à être considéré comme « ennemi du peuple ». Que cherche Claude

Arnoux ? À faire chasser de Puy-Saint-Martin un prêtre qui peut contrebalancer son influence ? À le priver de ses revenus ? À faire nommer à sa place un vicaire plus malléable ? Y a-t-il une haine personnelle entre Arnaud et Arnoux ? Claude Arnoux réagit-il en justicier outré de la désinvolture ou de la dureté du curé et de sa servante-maîtresse ? Veut-il choisir lui-même le curé de la paroisse ? À des griefs sérieux, n'ajoute-t-il pas pour faire bon poids l'accusation traditionnelle, facile et passablement éculée de mauvaises mœurs sacerdotales (alors que la Révolution va chercher à pousser et parfois forcer les prêtres « jureurs » à se marier). En tout cas, Arnoux outrepassa largement ses attributions, essayant d'organiser hors toute procédure régulière une destitution de curé et l'élection d'un autre par le peuple, par-dessus la municipalité et pratiquement sous la menace des armes, sous des prétextes qui sont tous hors sujet, car le serment était une prise de position politique, et non un engagement de moralité ou de conscience professionnelle.

L'histoire ne s'arrête pas là. Il y a encore quelques escarmouches mesquines et réciproques entre Claude Arnoux et ses partisans, la municipalité et le curé, encore en janvier puis en février 1791, qui aboutissent à l'éviction d'un proche de Claude Arnoux de la municipalité, et au départ définitif et à une nouvelle « prise de maquis » du curé Arnaud en avril. On a l'impression d'une guéguerre de village, qui serait assez ridicule si l'on ne sentait des haines personnelles se mêler aux divergences et aux ambitions politiques, et si l'on ne savait la gravité des ennuis que les protagonistes pouvaient s'attirer mutuellement, même si on n'était pas encore aux moments les plus violents de la Révolution. Il semble clair que Claude Arnoux a des ambitions, qu'il est dans une lutte pour avoir une position dominante, qu'il a tendance à abuser de son rôle de commandant de la Garde Nationale, et qu'il exaspère la municipalité. Son séjour en prison en avril 1790 ne l'a pas assagi, d'autant qu'il en est revenu en triomphe. On voit aussi que Claude Arnoux a tendance à poursuivre de sa vindicte personnelle, voire de sa haine, des personnes avec qui il a des différends politiques ou qui peuvent concurrencer son influence, comme le curé Arnaud, et cela jouera par la suite et dans son assassinat. Enfin, je me pose la question de l'homonymie du curé Arnaud avec l'assassin principal de Claude Arnoux : est-ce un hasard (le nom Arnaud est courant dans la Drôme) ? Y avait-il un lien de parenté entre les deux, y avait-il déjà des conflits personnels ou d'intérêts et une haine entre Claude Arnoux et la

famille Arnaud antérieurement à l'affaire du serment, les déboires d'Arnoux avec le curé Arnaud entrent-ils dans la sorte de passion que Claude Arnoux mettra à pourchasser le jeune « déserteur » Arnaud, comme un aliment de plus dans la haine qui conduira le jeune Arnaud au crime ?... Pour résumer, ce coup d'éclat de Claude Arnoux contre le curé Paul Arnaud pourrait-il être une des causes lointaines de son assassinat ? Paul Arnaud est-il ce mystérieux « ci-devant curé » que les Arnaud fils, Brachet fils et Diomange dit Lyonnais vont visiter à Manas, la veille de l'assassinat ?

L'affaire de la potence. Dix jours après l'échec d'une plainte de Claude Arnoux contre le curé, il fait encore parler de lui. Voici in extenso une plainte ou plutôt un rapport du procureur de la commune, à la date du 5 mars 1791 :

« Nous, Jean-Pierre Comte, procureur de la commune du lieu de Puy-Saint-Martin, après plusieurs réquisitions verbales faites à M. le Maire et officiers municipaux, en vertu d'une lanterne quelle fut placée le Dimanche 10 février au-devant de la maison de Claude Arnoux, supporté par une espèce de potence construite d'une grosse perche bois de chêne, d'environ 12 ou 14 pieds de hauteur, au sommet de laquelle il y avait un avant-bras d'environ 4 pieds de long appuyé et renforcé par un bras de force, placé en forme de triangle, à la pointe du quel avant-bras il fut placé une vieille lanterne en fer-blanc et en deçà, une poulie et une corde.

Le bruit s'est répandu aux environs et en la ville de Crest, ce qui obligea le commissaire du Roy, de donner commission au sieur brigadier et à un cavalier de la Gendarmerie nationale résidente en cette ville, de venir prendre de la municipalité des renseignements à ce sujet, ce qui fut exécuté par leur procès-verbal du 28 du même mois. Mais apparemment la comparution des sieurs cavaliers occasionna quelques craintes, puisqu'attendu que dans la nuit du 3 au 4 mars, ladite potence fut arrachée et remplacée par un portique composé de fer, placé au même endroit et à la même hauteur. »

Que penser de cet épisode rocambolesque ? Ce qui est clair, c'est que la municipalité redoute Claude Arnoux, le surveille et est prompte à interpréter ses faits et gestes et à s'en alarmer. Ce qui semble clair aussi, c'est que Claude Arnoux aime bien faire de la provocation ou montrer les dents, et peut-être même s'amuse-t-il de l'émoi que cela jette. S'il voulait seulement mettre un éclairage, une simple et légère lanterne en fer blanc, devant sa maison, il n'avait pas besoin d'une solide potence en gros bois de chêne de trois à quatre mètres de haut ; le

simple portique en fer qu'il a fini par poser, après la visite des gendarmes (mais pas tout de suite quand même...), suffisait. En fait, il envoie un message, et le message est très clair ; c'est une allusion à la célèbre chanson révolutionnaire, le *Ça ira*, où il est question de pendre « les aristocrates à la lanterne ». Claude Arnoux se positionne comme un « gardien de la Révolution » menaçant, face à la municipalité modérée et face au village. Sa potence n'a pas besoin de rester longtemps en place, le message est passé, et il a fait du bruit, assez pour qu'on en parle jusqu'à Crest et que les autorités judiciaires bougent. Ce qui semble montrer que la réputation de Claude Arnoux dépassait son village, et qu'il faisait ce qu'il fallait pour cela (mais pas pour se faire des amis). L'affaire de la potence ne sera pas oubliée.

1792 – 1794 : Claude Arnoux, la Terreur à Puy-Montagne

Après les escarmouches de 1791, Claude Arnoux semble s'être tenu tranquille, ce qui ne veut pas dire qu'il n'attendait pas son heure. À Paris les événements s'accélérent. Le 22 septembre 1792, la royauté est abolie et la république proclamée. L'heure n'est plus aux modérés. La menace étrangère et les conspirations royalistes ont provoqué les massacres des suspects politiques et des prêtres réfractaires du 2 au 7 septembre dans les prisons. Le 20 septembre la victoire de Valmy a arrêté les armées étrangères... En fait, la Terreur a commencé. Elle se poursuivra jusqu'en juillet 1794 (9 thermidor an II / 27 juillet, chute de Robespierre). Le roi sera exécuté le 21 janvier 1793, la reine le 16 octobre. La République doit faire face à la guerre aux frontières et à la guerre civile (« chouanneries » en Vendée, Bretagne, dans le Massif Central...), la lutte entre Girondins et Montagnards à la Convention aboutit à l'exécution des Girondins en octobre 1793...

Officier municipal. De nouvelles municipalités sont élues en octobre 1792, et Claude Arnoux fait enfin partie des « officiers municipaux ». Il va avoir les coudées plus franches. Fin octobre 1792 (on n'a pas attendu la date butoir du 1^{er} janvier 1793), il devient secrétaire de la commune et officier d'État-civil (ce rôle est retiré aux curés et vicaires, c'est une des étapes de la laïcisation), même si son écriture et son orthographe sont épouvantables, et son français plein de tournures « patoisantes », au point de rendre ses écrits parfois difficilement compréhensibles, selon Paul Valette (à ce propos signalons que sauf son fils aîné, qui signe la déclaration

de décès à Autichamp, aucun de ses enfants ne sait signer son nom sur les actes d'État-civil que l'on a retrouvés). En décembre 1793 (frimaire An II), il exerce en outre la charge de percepteur de la commune, chargé de fixer et relever les taxes (en particulier pour l'effort de guerre). Et Puy-Saint-Martin devient officiellement Puy-Montagne (Montagne politique ?).

La société populaire. Claude Arnoux est sur la « liste des citoyens envoyés à Paris par les assemblées primaires à la fête nationale de l'unité et de l'indivisibilité de la République du 10 août 1793, imprimée par ordre de la Convention Nationale ». En novembre 1793, il crée la « société populaire » et l'anime. On est alors au paroxysme de la Terreur, sur fond de guerre intestine et mortelle entre Montagnards au sein de la Convention elle-même, en plus de la guerre extérieure et de la guerre civile. En ce mois de novembre 1793, le culte de la Raison supplante les cultes chrétiens (et à Puy-Montagne l'église devient temple de la Raison), le calendrier grégorien est remplacé par le calendrier républicain... Une société populaire est un prolongement local du Club des Jacobins, composé de citoyens « sûrs », exclusivement masculin. On y lit et commente les journaux, les débats du Club des Jacobins et de la Convention. En novembre 1793, il ne s'agit plus d'information et de débats, mais de soutien aux décisions de la Convention ; les membres modérés en ont été exclus au plan national à partir de juin 1793. Une société populaire est en quelque sorte l'ancêtre de la section locale ou de la cellule des futurs partis politiques. La société populaire prend un rôle de surveillance : application des lois, contrôle du ravitaillement, brevets de citoyenneté... Claude Arnoux est un meneur partisan de la Terreur, robespierriste, peut-être même un peu hébertiste... donc quelqu'un de redoutable.

Le 17 avril 1794, un comité de surveillance de six membres est élu « pour assurer le bonheur et la tranquillité de la République » et Claude Arnoux en fait partie. Le 1^{er} mai 1794, il est nommé expert pour le recensement et l'estimation des chevaux et mulets en vue d'une réquisition militaire, et député

des assemblées primaires chargées d'élire les députés à la Convention. Le 25 juin, commandant de la Garde Nationale, il reçoit un drapeau tricolore remis par le maire, avant bénédiction de ce drapeau sur l'autel de la Patrie.

Après la chute de Robespierre (9 thermidor an II, 27 juillet 1794), le Club des Jacobins est dissout le 11 novembre 1794 (21 brumaire an II), les activités des sociétés populaires sont de plus en plus limitées, jusqu'à la dissolution de toutes les sociétés populaires et l'interdiction de donner ce nom à quelque association que ce soit, les 5 et 6 fructidor an IV (22-23 août 1796). Nous sommes dans ce que l'on a appelé la Réaction thermidorienne, anti-robespierriste, ce qui ne veut pas dire non sanglante.

1794 – 1795 Accusé, acquitté, pas assagi.

Claude Arnoux s'est beaucoup mis en évidence, il est « fiché », il a fait peur, il s'est fait des ennemis, et il fait partie des vaincus de thermidor. Il est dénoncé pour « incivisme robespierriste », pour « correspondance criminelle avec les payan¹² », et on lui confisque ses armes pour avoir « prêché la Terreur et la guillotine », « prévenu de discours séditionnels et terroristes ». On ressort l'histoire de la potence. Il est alors démis de toutes ses charges officielles. Il est incarcéré à Crest, soit à la Tour soit dans la maison des Visitandines, où il séjourne avec des gens emprisonnés pour les mêmes raisons que lui ou pour des opinions et des actions radicalement opposées aux siennes... car la Réaction thermidorienne se bat à la fois contre les « terroristes » et contre les royalistes. Il est nommé parmi les prisonniers de l'an II et de l'an III¹³ ; sans précision de dates et de durée, on peut situer son séjour entre vendémiaire an III (fin septembre - octobre 1794, où Claude Arnoux vend douze pièces de terre sises à Puy-Montagne pour 15 570 livres) et fructidor an III (septembre 1795) ; en tout cas il n'apparaît pas dans l'affaire de l'Arbre de la Liberté coupé par des jeunes gens ivres (1^{er} avril 1795), alors qu'un des mis en cause est fils d'une de ses domestiques.

¹² Joseph-François de Payan (1759-1852) et son frère Claude-François (1766-1794), nés à St-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) étaient deux révolutionnaires, « montagnards », actifs pendant la Terreur dans la Drôme et à Paris. Le plus jeune a été guillotiné à Paris en même temps que Robespierre, le 28 juillet 1794. L'aîné se réfugie en Suisse, revient après l'amnistie du 4 brumaire An IV, devient fonctionnaire, ne se mêle plus de politique, jusqu'en 1830 où il devient maire d'Alixan (Drôme) et le reste pendant tout le règne de Louis-Philippe. Il meurt à 93 ans, ce qui est un âge avancé pour un révolutionnaire. Mais juste après la chute de Robespierre, dans la Drôme, le nom de Payan était synonyme de Terreur.

¹³ Rappelons que l'année révolutionnaire commençait au 1 vendémiaire (22 septembre), l'an I commençant au 22 septembre 1792... et ainsi de suite.

Claude Arnoux ne reparait vraiment à Puy-Montagne qu'à l'automne 1795. Le 2 octobre (10 vendémiaire an IV) il comparait devant la municipalité pour y répondre d'accusations diverses concernant l'exercice de ses fonctions dans la municipalité précédente (irrégularités et négligences), donc d'autant au moins de plus d'un an : on a attendu son retour. Les 14 et 15 octobre (22 et 23 vendémiaire), il injurie gravement chez elle et menace de mort une femme qui avait déposé contre lui ; le juge criminel du district de Crest est saisi. Le 31 octobre (9 brumaire), la municipalité refuse, faute de preuves, de prendre en compte une autre plainte pour injures et menaces de mort déposée contre Claude Arnoux par des gens à qui il aurait reproché d'avoir « battu la farandole quand on brûla l'effigie de Robespierre ». J'avoue ma perplexité. Ce que nous savons de Claude Arnoux ne rend pas le fait invraisemblable, mais peut-être aussi cela évitait-il un gros effort d'imagination à certains qui n'étaient pas heureux de le voir de nouveau au village et cherchaient un moyen de se débarrasser de lui. Perplexité encore devant la mansuétude ou l'honnêteté d'une municipalité qui n'était pas plus heureuse de revoir cet encombrant personnage dans ses murs. En fait, face aux hostilités locales, Claude Arnoux bénéficie d'événements politiques parisiens qui poussent à l'indulgence à l'égard des républicains un peu excessifs : le 13 vendémiaire (5 octobre), une insurrection royaliste a été noyée dans le sang à Paris par les canons d'un général prometteur, Napoléon Bonaparte. Le 20 vendémiaire (12 octobre), Claude Arnoux est amnistié par le tribunal criminel des faits qui l'avaient fait incarcérer. Une amnistie générale des anciens terroristes est d'ailleurs proclamée par le Directoire le 25 octobre 1795 (4 brumaire an IV). Le 31 octobre, jour de la dernière plainte, la municipalité lui avait rendu ses armes en fonction d'une loi du 19 vendémiaire (11 octobre). Ensuite, il n'est plus question de Claude Arnoux dans les archives de Puy-Saint-Martin. Le combat entre cet homme et la municipalité semble cesser. Pourtant, désormais sans fonction officielle, Claude Arnoux n'a rien perdu de ses opinions ni de son zèle républicain, et peu de temps après, dès le mois de décembre, il va être confronté à ceux qui deviendront ses assassins deux ans plus tard.

1795-1797 La guerre à mort entre Claude Arnoux et les réfractaires

En décembre 1795, un agent municipal de la commune de Saint-Gervais-sur-Roubion (à quelques kilomètres de Puy-Saint-Martin), dont nous n'avons pas le nom, échappe de justesse à une tentative de lynchage par une bande de jeunes du même lieu, menés par un dénommé Arnaud fils ou Arnaud aîné. Blessé d'un coup de sabre, sentant sa vie menacée, il se réfugie à Montélimar. Quelque temps après, il se rend à Puy-Saint-Martin, et boit à l'auberge Bonnet¹⁴ avec Claude Arnoux et d'autres, quand surgissent dans l'auberge Arnaud et les dénommés Joseph Brachet et Antoine Milon, que nous retrouverons toujours associés à Arnaud. Ils sont armés de sabres et de pistolets et disent qu'ils veulent la tête de l'agent municipal de Saint-Gervais ; il est hors de doute qu'ils le surveillaient et qu'ils l'ont suivi. Les gens qui sont là, dont Claude Arnoux, réussissent à les contenir et à les expulser pendant que le malheureux s'enfuit. Il se réfugie chez Claude Arnoux, donc les deux hommes se connaissaient bien et partageaient sans doute les mêmes convictions, et les mêmes buts. Le lendemain, les trois mêmes personnages poursuivent Claude Arnoux et son ami sur le chemin de Pont-de-Barret, leur tirent dessus deux ou trois coups de pistolet sans les atteindre en leur criant : « Scélérats, allez ! Vous nous la paierez, vous ne nous échapperez ni l'un ni l'autre... » Peut-on parler d'un premier attentat ?

Les témoignages recueillis après l'avant-dernier attentat (presque réussi, 15 septembre 1797) montrent une sorte de désir obsessionnel de tuer Arnoux chez quelques jeunes hommes, essentiellement Arnaud aîné, Joseph Brachet fils, Raunac fils (tous trois de Saint-Gervais), Antoine Milon, Jean-Jacques Jullien (bottier-cordonnier travaillant à Manas et à Puy-Saint-Martin), Pugnet (de Charols), Xavier Jean (de Rochegeude) dit Petit Jean de Paris. Ces jeunes hommes sont soit des gens qui refusent de se porter volontaires pour le service armé (la conscription n'existe pas encore), soit des gens qui se sont engagés mais n'ont pas rejoint leur corps ou qui l'ont carrément déserté (c'est le cas d'Arnaud), alors que la République est en guerre¹⁵.

¹⁴ L'auberge Bonnet à Puy-Saint-Martin semble être une sorte de quartier général républicain, tout comme l'auberge Berg à Manas semble être un quartier général royaliste.

¹⁵ La France révolutionnaire est en guerre contre le reste de l'Europe depuis 1792. Guerres de défense, guerres d'annexion et de propagation de la Révolution... En 1797, la France est en guerre en Italie, avec Bonaparte qui ira l'année suivante en Égypte, et en Allemagne. Et il y a à l'intérieur des zones sensibles à surveiller.

Ils sont donc en situation irrégulière et périlleuse, et au minimum de très mauvais patriotes, sinon même des royalistes susceptibles de faire partie ou de rejoindre les « maquis » dormants ou actifs qui font la guerre à la Révolution dans le Midi (cela semble être le cas d'Arnaud). Ils sont en semi-clandestinité. Ils ne se cachent pas vraiment, circulent peu discrètement, fréquentent les foires et les auberges, vont visiter leurs maîtresses, logent chez leurs parents au moins sporadiquement (un témoignage montre Arnaud, les poches pleines de cartouches, se renseignant auprès d'un passant pour savoir si les gendarmes logent toujours chez ses parents). Ils se savent approuvés, soutenus et protégés par une partie de la population. Et ils ne se privent pas de dire bruyamment leurs projets de meurtre et pourquoi. D'après les témoignages, ils se répandent en menaces de mort contre Arnoux et ses amis dans les cabarets à Saint-Gervais-sur-Roubion et Puy-Saint-Martin, où ils se montrent armés. Ils viennent plusieurs fois à Puy-Saint-Martin pour tuer Arnoux. À défaut de pouvoir le surprendre ailleurs, ils sont même prêts à aller le tuer chez lui : « le jour de la vogue de Manas » (donc plutôt en été ou en début d'automne), Arnaud fils s'informe auprès d'une personne qui fréquente la maison Arnoux des issues de cette maison et des moyens d'y entrer par derrière.

Il n'y a pas de précision de date sur ces faits, mais ils ont forcément eu lieu avant l'attentat de septembre 1797, et on peut penser qu'ils se sont répétés suffisamment souvent pour inquiéter Claude Arnoux, voire l'obséder, entre décembre 1795 et septembre 1797. Joseph Brachet affirme un an et demi avant la tentative de septembre 1797 *qu'Arnoux cherche à le faire partir comme volontaire, mais qu'il le ferait partir le premier et qu'il était venu au Puy-Saint-Martin avec Arnaud et Antoine Milon pour le tuer, mais qu'il s'était caché, qu'ils ne l'avaient pas eu cette fois et qu'ils l'auraient une autre*. Nous trouvons là l'aveu du grand grief, la raison de cette haine personnelle qui va aboutir au

meurtre, et de cette haine de la République : Arnoux, même sans mandat officiel, veut comme les officiers publics « patriotes » que ces jeunes partent « servir la Patrie », de gré ou de force. Et il cherche d'autant plus à les faire saisir et à les faire partir, qu'il connaît leur haine et leurs menaces, et qu'ainsi il s'en débarrassera et en débarrassera le pays. Il s'est ainsi attiré ou il a ranimé et attisé la haine ardente, vigilante, persévérante, implacable et finalement meurtrière de toute une bande de jeunes hommes, et sans doute de leurs familles. Le climat doit être pestilentiel, dans ces villages où tout le monde connaît tout le monde, et où l'on est obligé de se croiser sans cesse. Il est clair que tout le monde sait ce que tout le monde dit sur tout le monde, et que tout le monde surveille tout le monde. Et les événements politiques vont encore attiser les haines.

Coup d'État à Paris : Le 18 fructidor an V (4 septembre 1797), a lieu à Paris un coup d'État républicain en pleine République. Les élections de mars et avril avaient envoyé une majorité royaliste de représentants du peuple aux deux conseils législatifs, le Conseil des Cinq-Cents et le Conseil des Anciens. Avait suivi une entreprise de « purger » des républicains les plus marqués (les ex-jacobins ou ex-montagnards) les administrations et les corps de l'État, et d'annuler les lois contre les émigrés et les prêtres réfractaires. Partout en France, les contre-révolutionnaires relèvent la tête. La « Terreur Blanche »¹⁶ reprend dans plusieurs régions (Lyonnais, sud du Massif Central, Midi) avec la chasse aux « profiteurs de la Révolution », les acquéreurs des « biens nationaux » confisqués à la noblesse et au clergé. Prétextant un projet de coup d'État royaliste, les trois membres républicains du Directoire (l'exécutif, composé de cinq Directeurs), avec l'aide de l'Armée, font arrêter et déporter en Guyane les présidents des deux Chambres ainsi que de nombreux députés, prêtres et journalistes. Ils cassent les élections dans 49 départements, restreignent la liberté de la presse, renforcent le pou-

¹⁶ On parle de « Terreur blanche » surtout au sujet des violences royalistes après les deux chutes de Napoléon (1814 et 1815), mais on en parle aussi au sujet de révoltes royalistes pendant la Révolution elle-même. Quand on parle de révolte contre-révolutionnaire, on pense surtout aux « Chouans » vendéens et bretons. Pourtant, dès les débuts de la Révolution, il y a eu des mouvements de refus ou de rejet en Ardèche, dans le Gard, la Lozère, la Haute-Loire, le Cantal, en Provence, et dans le Lyonnais. Soulèvements souvent de très petits paysans, sous la conduite de petits nobles et de prêtres, auxquels se mêlaient quelques bourgeois et des déserteurs. Les principaux motifs en étaient la levée des jeunes hommes pour la guerre, la politique (anti)religieuse de Paris qui ne cesse pas avec la fin de la Terreur, l'accaparement par les bourgeois des terres confisquées aux nobles et au clergé, la trop grande place prise par les protestants dans les régions mixtes... C'étaient des sortes de maquis permanents ou périodiques dans des régions difficiles à contrôler. Parfois mêlés à d'authentiques brigands, ils faisaient régner une grande insécurité. Leur action était faite de guérilla contre les troupes et la Garde Nationale, de razzias, d'attaques de diligences, de représailles, d'assassinats de républicains et « d'accapareurs »...

voir exécutif au détriment du législatif... Cela se passe à Paris le 18 fructidor, 4 septembre. Le 8 septembre (jour de vogue à Puy-Saint-Martin), dans l'auberge Bonnet, Claude Arnoux impose silence à Brachet fils (lors une dispute politique sur les événements parisiens, ou plus probablement sur la prise du Pont-Saint-Esprit par les royalistes quelques jours auparavant ?) d'une manière apparemment assez humiliante et violente (en paroles et sans doute en gestes) pour être retenue dans la procédure comme une des causes directes de l'attentat qui va suivre, et il l'expulse. En sortant, Brachet dit à Arnoux : « Va, jean-foutre, tu me le payeras ! » Le 9 septembre, Brachet déclare « qu'ils avaient manqué Arnoux à la foire de La Laupie, le 24 août précédent, vieux style, mais en quel endroit qu'ils le trouveraient, il ne s'en retournerait pas aisément. »

On en arrive ainsi à l'avant-dernière tentative d'assassinat contre Claude Arnoux, le 15 septembre 1797 (29 fructidor an V). Le dossier de justice en reconstitue méticuleusement tous les détails, dont on ne donnera qu'un abrégé même s'ils rendent cette scène très vivante. Entre dix et onze heures du soir, Claude Arnoux est dans l'auberge Bonnet, à Puy-Saint-Martin, une semaine après qu'il en a expulsé Brachet. Il joue aux cartes avec des amis, quand entrent dans l'auberge Arnaud fils, Brachet fils et Raunac. Des comparses attendent dehors. Après une bravade d'Arnoux, Arnaud lui met un sabre sous la gorge, un deuxième lui tire un premier coup de pistolet et le manque, puis un autre à bout touchant, mais le pistolet a été mal chargé : le coup part, mais il n'y a pas ou plus de balle. Claude Arnoux, le visage et son linge incrustés de poudre brûlante et les cheveux en feu, poursuit les trois hommes qui sortent et saisit Arnaud par le col. Les autres reviennent sur lui, le terrassent, et Brachet le frappe à la tête avec un fusil qui se brise et dont la platine (le mécanisme) sera retrouvée sur place. Soit le fusil n'est pas solide, soit la tête de Claude Arnoux est très dure : il rentre dans l'auberge. Il s'approche de la fenêtre. Un autre coup de feu, de fusil celui-là, chargé à plusieurs balles, est tiré de l'extérieur, par la fenêtre.

Claude Arnoux sort de cet attentat avec le visage, son linge et ses vêtements noircis de poudre, les cheveux brûlés, une blessure à l'épaule droite avec fracture de l'omoplate due à une grosse balle accompagnée de la bourre du fusil, qui a pénétré dans le muscle grand dorsal sans ressortir et que l'on peut extraire. En outre, quatre balles du même coup de feu ont traversé son cou, dont deux sont

allées se loger dans la partie supérieure du sternum, qu'on ne peut pas extraire car directement placées sous de gros vaisseaux ; on ne peut pas découvrir les deux autres. En plus, on relève des plaies contuses à la tête et à d'autres parties du corps. C'est le résultat de la bagarre de Claude Arnoux avec ses trois principaux assaillants à la porte de l'auberge. La scène a été brutale et rapide ; on ne peut pas parler de manœuvre d'avertissement ou d'intimidation ; il y avait volonté de tuer. Claude Arnoux est résistant, il a été sévèrement touché mais s'en remet assez pour partir vers sa mort, avec encore quatre balles dans le corps, deux mois et demi plus tard. Car ses ennemis ne veulent pas en rester là, ils ne renoncent pas.

Un tel fait divers n'est pas une de ces bagarres d'ivrognes auxquelles tout le monde était habitué. C'est une tentative d'assassinat avec des dimensions à la fois politiques et personnelles. Les protagonistes étaient connus au moins au niveau de leur canton. Ni l'un ni les autres ne faisaient « profil bas ». Et le profil de la cible, ainsi que la gravité de ses blessures, faisaient qu'on ne pouvait pas traiter l'affaire à la légère. Il y a donc une enquête poussée, avec recherche de témoignages et constitution d'un dossier circonstancié par le juge de paix / officier de police judiciaire du canton de Marsanne, Tavant (lui-même une des cibles). Bien sûr, les coupables se sont mis à l'abri. Mais les trois principaux agresseurs ont été clairement reconnus et identifiés, d'autres sont soupçonnés d'avoir aidé à préparer l'attentat, d'avoir été présents en seconde ligne, ou de les aider à se cacher. Tout ce petit monde se « met au vert » en attendant que les choses se tassent, sauf le bottier-cordonnier Jean-Jacques Julien, de Manas, soupçonné pourtant, qui va souvent à Puy-Saint-Martin pour confectionner ou réparer bottes et chaussures, et pour épier Claude Arnoux, se renseigner sur ses faits et gestes et sur ses allées et venues, et en informer les autres. Le 19 vendémiaire an VI (10 octobre 1797), un mandat d'arrêt est lancé contre Arnaud fils, Brachet fils, Raunac fils, « *contumax* ». Le 12 brumaire (2 novembre), une perquisition dans les demeures parentales ne donne rien. Les jeunes gens, ainsi que leur réseau, recommencent à sortir la tête de leurs tanières, à circuler, à se concerter et à faire des projets... en fait toujours le même projet, qui aboutira, comme on l'a vu, le 29 novembre, sur le grand chemin, à Autichamp.

FIN DE L'HISTOIRE

Après l'assassinat de Claude Arnoux, qui a dû avoir un certain retentissement, les autorités judiciaires se mettent en action. Arnaud et Diomange dit Lyonnais, les deux assassins, sont « en cavale ». D'autres, identifiés et plus ou moins gravement impliqués, sont arrêtés et prévenus de complicité ou de participation dans la préparation, la « logistique » ou le passage à l'acte pour les deux derniers attentats, qui pour la justice n'en font manifestement qu'un. Ils seront relaxés à l'issue du procès criminel, le 4 ventôse an VII (22 février 1799). Arnaud fils, Diomange dit Lyonnais, Raunac fils et Antoine Milon, en fuite, sont condamnés à mort par contumace. Joseph Brachet est condamné à mort et guillotiné à Valence, après rejet de son pourvoi en cassation du 14 germinal an VII de la République Française Une et Indivisible (3 avril 1799). C'est le seul puni de cette histoire, alors qu'il avait refusé de participer au dernier attentat. Qui se souvient de lui dans sa famille ? Qui se souvient des autres dans leurs familles ? On ne se souvenait pas de Claude Arnoux dans la famille Arnoux, ni de sa fin tragique. On ne se souvient pas, à Puy-Saint-Martin, qu'une famille Arnoux y a vécu aux XVIII^e et XIX^e siècles. Et on ne s'y souvient pas de ces violences, de ces attentats, de cet assassinat, de ces condamnations, qui ont dû soulever alors une profonde émotion dans ces villages où tout le monde connaissait tout le monde.

Pourtant, cette petite histoire fait partie de la grande. Celle-ci y trouve une incarnation dans des gens oubliés par les lieux qu'ils ont habités et les paysages qu'ils ont vus. Sur le vif, nous voyons que la grande Révolution a soulevé des passions, divisé des gens, suscité des oppositions, des désordres, des haines, des violences, des règlements de comptes, des peurs, des souffrances, qui ont mis longtemps à s'estomper et ont pu faire des résurgences tout au long du dix-neuvième siècle, au gré des événements politiques nationaux et parisiens. Seule peut-être la période de l'Occupation et de la Résistance a pu atteindre et dépasser ce qui s'est passé dans nos campagnes pendant la Révolution française. Ainsi nous voyons combien les passions

sont longues à s'éteindre, et promptes à se rallumer quand on en parle. Mais je ne regrette pas d'avoir pu découvrir et raconter l'histoire de ce lointain aïeul, Claude Arnoux. Sans aucun doute intolérant et partial, despotique et rancunier, apparemment plus impulsif que rusé, capable de violences verbales et physiques, en tout cas il n'est ni un tiède ni un lâche, ni un opportuniste politique ni un profiteuse de la Révolution. Insupportable incontestablement... mais je récusé l'expression « personnage trouble » employée par Paul Valette. Et, par-dessus 225 ans, tout en pensant que je n'aurais sans doute pas aimé être son concitoyen, je lève mon chapeau devant lui et je lui adresse un sourire, heureux d'avoir un peu servi comme pasteur dans son village, espérant mieux savoir où il a vécu.

ANNEXE 1

Journal des Hommes Libres de Tous les Pays, ou Le Républicain,
du 25 frimaire an VI (15 décembre 1797)

Extrait d'une lettre d'un fonctionnaire public du département de la Drôme.

Valence, 14 frimaire an VI

Un assassinat horrible vient de se commettre sur le territoire d'Autichamp¹⁸, département de la Drôme. Le citoyen Arnou, du Puy-Saint-Martin, se rendait de cette commune en celle de Crest, le 9 de ce mois, accompagné d'un ami, de deux autres habitants de la même commune, et de son fils, âgé de 12 à 13 ans. Arrivé à un petit ruisseau, appelé Granette, distant de la commune de Crest de trois quarts de lieue, deux hommes paraissent chacun armés d'un fusil à deux coups. Ils le tirent et le manquent ; Arnou prend la fuite. Ces monstres se mettent à sa poursuite, lui tirent leurs deux autres coups, dont l'un l'atteint. Ses forces s'épuisent, il s'arrête, et les assassins s'élançant sur lui, et le font expirer de plus de deux cents coups de couteau.

Ce meurtre s'est passé en plein jour, et en présence de plusieurs personnes, sans que l'on ait osé porter secours au malheureux Arnou. L'on connaît déjà l'un des assassins, qui se nomme Arnaud, de la

¹⁸ Journal quotidien, fondé en novembre 1792, interdit en 1798, reparaît sous divers titres avant de reprendre son titre en juin 1799 ; interdit trois mois plus tard, il reparaît sous son titre en novembre 1799 ; disparaît définitivement en septembre 1800. C'est un journal révolutionnaire et "montagnard".

¹⁸ À noter que le marquis d'Autichamp (Jean Thérèse Louis de Beaumont, marquis d'Autichamp et de Château-Gontier, 1738-1831) est un général de l'armée des émigrés, qui viendra soutenir les Vendéens contre la République, sera ensuite général en Russie, reviendra en France à la Restauration. En 1797 il est à l'étranger, et pour rien directement dans la violence royaliste de notre région.

commune de St-Gervais, l'un des complices du fameux assassin Montauban. Ainsi il n'est pas douteux qu'Arnou n'ait péri par la rage des royalistes, qui, depuis long-tems, l'avaient proscrit comme étant l'un des plus fermes soutiens du gouvernement dans le canton du Puy-Saint-Martin ; mais les coupables seront-ils punis ? J'en doute, d'après l'impudeur que montre la grande majorité des juges de paix, des directeurs de jury, lorsqu'il s'agit de poursuivre les meurtriers des républicains. Il est donc plus urgent qu'on ne pense, si l'on veut recueillir les fruits de la journée du 18 fructidor, d'épurer les tribunaux en général ; car on n'a rien fait en frappant les présidents des tribunaux criminels et les accusateurs publics, puisque la première instruction criminelle, la plus essentielle de toutes pour découvrir les coupables, ne réside point entre leurs mains, mais bien en celles des juges de paix et des directeurs de jury, qui sont choisis à tour de rôle parmi les membres des tribunaux civils. Leur conduite, jusqu'à ce jour, prouve assez de quel esprit ils sont animés.

On aura noté les approximations de l'auteur de cette lettre et son exagération quant à la sauvagerie de l'assassinat. Il s'agit d'une lettre d'un partisan à un journal d'opinion, de la tendance "montagnarde" et jacobine où devait se retrouver Claude Arnoux, présenté comme un martyr parmi d'autres de la cause. La mort de Claude Arnoux est instrumentalisée, comme on dirait aujourd'hui. On sent dans cette lettre une exaspération contre la persistance de l'agitation royaliste dans le Midi, qui s'est amplifiée après la chute de Robespierre, en Provence, Drôme méridionale et Comtat Venaissin sous la direction du baron de Saint Christol¹⁹ ; en Ardèche, Lozère et Haute-Loire avec Dominique Allier, un chef de guerre redoutable à la tête d'une centaine de cavaliers. Contre-révolutionnaires et brigands s'amalgament pour des actions très violentes, meurtres, razzias, incendies, pillages, hold

ups, attaques de diligences, interceptions du courrier... ce qui amène de l'eau au moulin des républicains. En septembre 1797, Saint Christol et Allier s'emparent de Pont-Saint-Esprit avec 400 hommes et se préparent à s'emparer d'Orange, quand ils apprennent le coup d'État du 18 fructidor, la veille du premier attentat contre Claude Arnoux. Ils se dispersent, Saint Christol est arrêté mais parvient à s'enfuir et part à l'étranger ; mais d'autres, comme le dénommé ou surnommé Montauban, dont il est question dans la lettre, continuent longtemps leurs exactions dans le Vaucluse et le Sud de la Drôme : à la tête de 150 hommes, il pille les domaines des républicains, attaque malles de poste et courriers assassine, au nom du Christ. Le 1^{er} frimaire an VI, soit le 21 novembre 1797, huit jours avant l'assassinat de Claude Arnoux, les troupes républicaines de la garde nationale envoyées pour épurer et contrôler les Cévennes ardéchoises s'enfuient après une escarmouche avec les bandes royalistes, où elles ont laissé plusieurs morts, dans la région du Gerbier-de-Jonc ; elles avaient trouvé déserts les villages et les écarts qu'elles étaient venues contrôler. La lettre exprime aussi une exaspération contre une "épuration" mal faite des instances de justice, des administrations et des élus : il y a encore trop de complices des royalistes et même trop de républicains trop modérés à des postes de responsabilité, après le coup d'État du 18 fructidor. Pour être juste, l'auteur de la lettre aurait pu écrire que l'insécurité entretenue par les bandes royalistes en représailles des condamnations à mort, emprisonnements et déportations de royalistes avérés ou supposés (elles-mêmes en représailles des violences royalistes), retenait les gens de témoigner et d'aider la justice. Par peur ou par complicité, c'était la loi du silence²⁰. Claude Arnoux, lui, avait refusé de se laisser intimider et détourner de ce qu'il estimait être un devoir en cohérence avec ses opinions, malgré les menaces qu'il avait reçues.

¹⁹ Jacques-François Brémond, baron de Saint Christol (1748-1819). Il a laissé des Mémoires.

²⁰ Cela n'empêche pas le dossier d'enquête et de justice sur l'assassinat de Claude Arnoux de contenir des témoignages. Mais cela explique peut-être que les noms des témoins qui déposent ne soient jamais donnés, même s'il est évident que François Borel, Louis Clément Arnoux et l'aubergiste Bonnet ont témoigné. Tout est présenté comme si c'était des faits, jamais sous la forme : « Untel, né tel jour à tel endroit, domicilié à..., exerçant telle profession, interrogé le..., à telle heure et à tel endroit, déclare : ... » Ce qui aujourd'hui serait sans doute considéré comme irrégulier et irrecevable. Justice de temps d'exception.

ANNEXE 2

Déclaration de décès de Claude Arnoux

L'an six dix frimaire de la republique française une indivisible a cinq heures du soir dans maison commune a comparu françois clement arnoux agé de seize ans lequel accompagné de marc fuzant agé de trente huit ans le dit arnoux cultivateur demeurant au puis St mar[tin] et le dit fuzant²¹ cultivateur de cette commune le dit arnoux m'a déclaré que ce au-

jourd'hui ver les neuf heures du matin claude arnoux son pere a été assassiné sur le grand chemin allant a crest et apres cette declara[tion] nous etant transporté au lieu de lassacinat ou j'a[i] reconnu que le dit arnoux etait mort sur le terroir dautichamp quartier du chemin sem[?] de tout quoi j'ai dressé le presant que jai signé avec le declarant et les temoins"

Dorille adjoint Fuzan Arnoux ...



La rue des Redis, ancienne voie menant de Puy-Saint-Martin à Crest, avant la construction de la D6 au milieu du XIX^e siècle

²¹ Marie Fuzan (1797-1853) sera le nom de la première épouse, décédée sans enfant, de Jean Alexandre Arnoux, dernier enfant de Claude, et mon arrière-arrière-grand-père.

ALEXANDRE LE BIENHEUREUX

Truinas et Vesc 1847

Christine GARAUD et Richard TROOTS

Cette histoire est parue dans le livre « Les émeutiers de Montjabron ». Les auteurs nous entraînent à nouveau dans une aventure dont ils ont le secret. Comme pour toutes les précédentes histoires, le récit est basé sur les actes d'état civil et sur les articles de journaux de l'époque.



Truinas Plan parcellaire Tableau d'assemblage

L'hiver de 1846-1847, un hiver comme on n'en connaît plus de nos jours, laissa peu de traces dans les mémoires. La neige tomba en abondance, couvrant tout le pays, escamotant les reliefs et comblant les moindres creux. Les journées faisaient mollir les amas de neige, les nuits les figeaient jusqu'à devenir de la glace qui craquait sous les pas.

Truinas, le vendredi 5 février 1847

Antoine Augier

Antoine Augier¹ habitait au quartier de Tornillon à Truinas et comme le loup blanc, il y était connu par

tous les habitants de la commune. Un peu étrange, simplet, pas dangereux pour un sou, il était plutôt affectueux avec les gens, les bêtes et les choses. Toujours de bonne humeur, toujours étonné de tout, s'émerveillant d'un rien, il était capable de contempler, à genoux, une journée entière, l'activité fébrile d'une fourmilière, un fil de bave s'écoulant lentement du coin de sa bouche bée de ravissement. Le tissage de l'araignée le plongeait dans un abîme de fascination et durant des heures le spectacle de la fuite et de la transformation des nuages le retenaient couché sur le dos, les mains pliées, entourant comme des lunettes, les yeux

¹ État civil de Truinas (An XI-1812) page 109

écarquillés. Dans ces moments-là, il était absent au monde, absent à tous, totalement absorbé dans la contemplation d'une perspective visible de lui seul, au grand désespoir de ses parents puis, plus tard de ses frères.

Lui demander un petit service, le pousser à mettre un peu la main à la pâte, le prier de se rendre utile pouvait rapidement virer à l'inverse de l'effet attendu. Devait-il garder les chèvres ? On les retrouvait vadrouillant aux quatre coins de la commune. Devait-il quérir un outil chez un voisin ? Il disparaissait quelques jours et on le retrouvait par hasard endormi dans le poulailler d'une veuve de Félines, l'outil envolé. Même le jour où on lui demanda de surveiller le lait, il réussit à faire tomber le pot qui le contenait.

Alors, on avait baissé les bras, on ne lui demandait plus rien, on le laissait faire ce qu'il voulait puisque, de tout façon, cela ne servirait à rien de bon et qu'au contraire cela ne serait qu'une perte de temps pour arranger ses bêtises. Depuis lors, Antoine était maître de son temps, maître de sa vie. Chaque jour, il usait de sa liberté d'aller et de venir, de rester immobile ou de courir les bras écartés derrière la volaille affolée par ses cris de joie.

Il avait déjà atteint ses trente ans mais cavalait comme l'enfant qu'il était encore. Seul son appétit avait grandi avec son corps, son esprit, lui, était resté aussi petit qu'un pois chiche.

En ce mois de février 1847 donc, la neige tombe. Sans discontinuer et très serrés, de gros flocons descendent légèrement du ciel laiteux et se posent partout avec grâce pour dérober à la vue la cam-



Tournillon aujourd'hui (avec l'accord des propriétaires actuels)



pagne, les buissons et les habitations.

Dès son réveil, le nez écrasé contre la vitre, Antoine jubile et pousse de grands cris exaltés.

« Joliii, clame-t-il, joli ! »

Son frère Victor², un sourire aux lèvres, se tourne vers Anne³ et lui dit :

- « Donne-lui donc un bout de fromage sur un morceau de pain et verse-lui aussi un bol de lait, comme ça, il pourra aller dehors. »

Truinias Saint Maurice Tournillon détail



² État civil de Truinias (1793- An X) page 14

³ État civil d'Eyzahut Naissances (An X-1889) page 21

Avant de pouvoir faire le moindre geste, elle sent qu'Antoine la saisit rudement et la serre dans ses bras. Il pince la bouche, très fort, à son habitude, la colle sur la joue d'Anne puis l'ouvre brusquement avec ce bruit de bouteille qu'on débouche, plop ! Puis éloignant son visage hilare, il se met à tourner sur lui-même entraînant la femme de Victor dans une danse maladroite et chaotique.

« Joli, joli ! chante-t-il d'une voix éraillée terriblement discordante.

- Mais laisse-moi donc bêta ! Tu vas nous flanquer par terre ! »

Elle parvient à lui faire lâcher prise en tirant son bras vers l'arrière et tandis qu'Antoine continue à trépigner joyeusement sur place, elle lui prépare rapidement son petit déjeuner. Victor, de ses deux mains plaquées sur les épaules de son frère, tente avec difficulté de calmer son enthousiasme délirant. Dès que l'agitation d'Antoine semble faiblir, Victor le guide vers la fenêtre. Les flocons continuent à danser doucement de l'autre côté de la vitre légèrement déformante. Tête levée, bouche ouverte, Antoine contemple le duvet qui semble par moment aller vers le haut. Anne en profite pour lui mettre dans les mains son bol et sa tartine qu'il avale et boit sans même y prendre garde, debout devant la fenêtre. La jeune femme profite de cet instant de tranquillité pour servir à son tour son fils Victor⁴, un bonhomme déjà bien grand puisqu'il a atteint ses treize ans. Brusquement, Antoine se retourne, pose son bol sans regarder au bord de la table, à moitié dans le vide, obligeant le jeune Victor, en un geste instinctif, à prévenir sa chute certaine. Antoine, à petits sauts de cabri, gambade vers la porte, arrache d'un geste brusque sa veste pendue à la patère, se la jette sur le dos, enfile les manches et, sans la fermer, ouvre en grand la lourde porte d'entrée. En un instant, il patauge dans la neige, il piétine allègrement la couche blanche qui alors change de couleur en se transformant en une gadoue opalescente et bruisante.

« Joli, joli, crie-t-il mais rapidement son cri se métamorphose en : Froid ! Froid !

- Antoine, écoute. Antoine, tu m'écoutes oui ! Antoine ! »

De force, Anne lui saisit le bas du visage pour l'obliger à la regarder. Il fait quelques mouvements d'impatience pour se dégager de cette main qui

l'emprisonne mais finit tout de même par lui jeter un regard rapide pour le détourner immédiatement après.

« Antoine, reste près de la ferme ! Ne t'éloigne pas ! Tu m'entends ! ... Antoine ! Regarde-moi ! Écoute-moi ! ... Antoine ! Tu vas voir, c'est dur de marcher dans la neige surtout qu'il y en a beaucoup maintenant. Il faut que tu voies tout le temps un mur de la ferme, Antoine écoute-moi ! Ne va pas trop loin de la maison, comme ça tu sauras revenir, tu comprends ? »



Effet de neige, Gustave Courbet

Une expression sévère traverse les yeux d'Antoine, il fronce furtivement les sourcils mais son regard à nouveau se dirige vers l'étendue immaculée qui l'attend, qui l'appelle. Cette blancheur éblouissante qui couvre champs, montagnes et vallées l'attire comme la lampe les papillons.

- Froid ! dit-il.

Alors, Anne qui avait tout prévu, lui jette sur les épaules, par-dessus sa veste, le vieux manteau qui a appartenu à son père. Elle peine à glisser les boutons dans les fentes tant le tissu est tendu par la double épaisseur. Elle lui enfonce jusqu'aux yeux un chaud bonnet de laine puis le tire vers le bas pour recouvrir les oreilles. Rapidement, sa bouche disparaît derrière une écharpe, vieille et un peu mangée des mites mais épaisse. À présent, seuls le nez et les yeux dépassent.

« Hum ! Bon ! dit-il en ronronnant comme un chat et en serrant les paupières.

- Allez vas-y, marche, t'es prêt.

- Victor aussi ? demande-t-il.

- Non, répond Anne en posant une main sur

⁴ État civil de Truinas (1833-1842) page 4

l'épaule de son fils qui semble bien déçu et fait une grimace muette de mécontentement, Victor doit aider son père. Demain peut-être.

- Demain peut-être, dit Antoine en écho, demain peut-être. »

Lourdement, tant il est engoncé dans ses vêtements, il avance de quelques pas. Devant un amas poudreux, il se penche, les mains bien à plat et bien ouvertes en forme de pelle, ramasse de la neige molle et la lance dans les airs de toutes ses forces en rejetant son buste en arrière.

« Nèèège ! », crie-t-il très fort.

Les bras et les jambes écartés, bouche ouverte, il tire la langue le plus loin possible et essaie d'attraper les blancs pétales qui retombent dans un grand silence. Il rit et secoue la tête en tous sens quand un flocon se pose sur son nez. Puis il fait quelques pas, se retourne et considère gravement les traces que ses lourdes chaussures à clous ont laissé sur le sol enneigé.

« Marche ! », murmure-t-il avec sérieux puis, tournant le dos aux empreintes, son regard se porte aussi loin qu'il peut sur l'étendue qui s'ouvre devant lui et se met à avancer.

Chacun de ses pas produit un son d'écrasement doux et mouillé à la fois, un son à nul autre pareil, un son immédiatement reconnaissable mais indescriptible. Il entend ce bruit avec ses oreilles mais le ressent curieusement dans ses mâchoires.

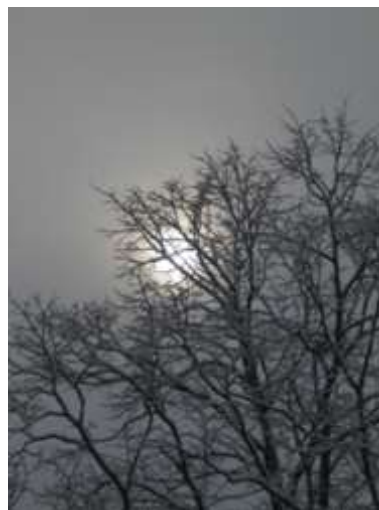
Le silence de la campagne est impressionnant dès qu'il s'arrête de marcher. La neige absorbe tout bruit. La qualité de ce silence est nouvelle à son oreille, il l'éprouve dans tout son être mais cela ne l'étonne pas plus que ça, il lui suffit de la ressentir. Il voit passer un corbeau qui va se poser au sommet d'un arbre puis se met à croasser. Tout de suite, un autre corbeau lui répond d'une vilaine voix pleine de menaces. La neige continue à tomber doucement. Et Antoine se remet à marcher, marcher, le nez en l'air, un grand sourire dans les yeux. Vers où ? Personne ne le sait et lui encore moins ; mais il y va, et il y va avec bonheur. Au loin, une lueur plus intense dans le ciel laiteux se forme, augmente en luminosité puis parvient à s'imposer. Elle ne semble émettre aucune chaleur mais irradie une lumière blanchâtre.

Antoine marche vers cette boule céleste, vers ce soleil hivernal, son visage est illuminé et chaud mais ses mains sont glacées. Il marche. Il marche.

Le fond de l'air se réchauffe un peu ou plutôt le froid diminue ce qui fait chuter des paquets de neige que des branches avaient retenus jus-

qu'alors. Ça le fait rire et vite, il va se poster exactement en dessous, le nez en l'air, le visage offert, les bras tendus dans l'attente d'une nouvelle chute.

À tire-d'aile, depuis longtemps, les recommandations d'Anne se sont envolées de sa mémoire, elles sont bien loin, aussi loin que lui de la ferme.



Aussi ne reconnaît-il rien mais ce n'est pas surprenant avec ce manteau blanc qui recouvre tout. Il ne s'en soucie pas, cela ne lui vient même pas à l'esprit de s'en préoccuper de toute façon.

Le silence l'environne, seul le bruit mat de la neige qui tombe des branches parvient à ses oreilles. Très loin pourtant, un chien se fait entendre avec son aboiement intermittent. Et il marche, il marche. Une heure, deux heures... à travers les champs et les bosquets. Il ne sait pas combien de temps, il n'a jamais eu aucune notion du temps, il est le maître de son temps.

Le soleil perd peu à peu de sa luminosité et son semblant de chaleur s'évanouit tout à fait. L'air refroidit très nettement et les formes des arbres s'effacent lentement avec la disparition de la lumière. Il sent ses jambes devenues douloureuses et ses pieds...

« Froid ! gémit Antoine dans un souffle. Il s'arrête tout à coup, son regard balaie rapidement les alentours.

- Maison ? »

Très loin, un loup hurle. Antoine ne l'entend pas. Tous ses sens sont focalisés dans ses yeux, il cherche de tous côtés le mur de la ferme. La lumière a encore baissé d'intensité, le crépuscule approche lentement, la neige



reprend son ballet en faisant voler ses flocons. En se tournant pour bien scruter le voisinage, il fait crisser la couche blanche sous ses pieds.

« Maison ? dit-il. ... Maison non ! »

Il fait quelques pas puis son regard s'arrête sur une masse sombre. Il se dirige vers cette forme familière. Ses pas sont lourds révélant sa lassitude et malgré l'épaisseur de sa vêtue, il frissonne. Une cabane se dessine nettement à présent, il voit la porte un peu déglinguée. Il tire à lui le battant qui résiste, la neige épaisse qui s'est accumulée bloque le mouvement mais de ses deux mains, il a vite réussi à dégager un espace suffisamment large pour lui permettre de se glisser dans la mesure. À l'intérieur, il voit très mal ce qui l'entoure, la pénombre s'est faite plus dense. Il renifle autour de lui, l'odeur lui est inconnue. Les yeux écarquillés, il essaie de reconnaître quelque chose mais c'est peine perdue. De ses mains, il tâte en tous sens. Le bout de ses doigts rencontre tout à coup une surface un peu surélevée sur laquelle de la paille est répandue. Du plat de la main, il la frappe plusieurs fois à divers endroits, la paille bruisse. Il connaît bien ce son. Il se laisse tomber sur la petite plateforme et étend ses jambes fatiguées.

Truinas, le vendredi 5 février

Victor Augier

C'est au moment où la nuit s'annonce par une baisse de la luminosité qu'Anne commence à s'inquiéter. La neige ne cesse de tomber et la température est glaciale. C'est l'heure où les deux Victor, le père et le fils, rentrent à grand bruit. Ils ont tapé leurs lourds godillots tout couverts de blanc sur le seuil.

Après avoir, d'un coup d'œil rapide, fait le tour de la pièce, le père fixe sa femme d'un air interrogatif.

« Antoine n'est pas encore rentré ? » demande-t-il étonné.

Anne secoue négativement la tête. Elle regarde Victor si tristement qu'il comprend aussitôt combien ça la tracasse de le savoir dehors par un froid pareil. Puis elle se remet à gratter ses carottes avant de les laver, couper en rondelles et plonger dans le bouillon qui déjà mijote sur le feu. Son mari, un instant, compatit avec elle mais bien vite, il sent

la colère enfler en lui.

« Je vais le conduire chez Jean⁵ pas plus tard que cet été, non mais quand même ! Je vois pas pourquoi c'est toujours nous qu'on doit s'occuper de ce fada. C'est son frère aussi après tout ! »

Victor n'est pas une méchante personne, et pourtant, de temps en temps, la mesure est pleine, alors la bonde cède et les griefs débordent. Les reproches qu'on peut adresser à Antoine sont légion. Avec lui, tout va de travers, rien ne marche comme ça devrait... jamais ! Avec lui, on peut s'attendre au pire et ça par contre, ça arrive... toujours.

Anne n'a pas répondu, elle sait que les menaces resteront des paroles en l'air, rien de tel ne se produira. Elle sait aussi que Victor a besoin d'exploser comme ça, de temps à autre, et qu'après l'avalanche de récriminations, tout se calme et rentre dans l'ordre. Elle le connaît bien son Victor, malgré tous les embêtements qu'Antoine apporte, jamais il ne laissera tomber son frère, il est bien trop attaché à lui. Du reste, ce n'est pas la première fois qu'Antoine ne passera pas la nuit à la ferme. Oui, mais voilà, c'était en été et pas en plein hiver comme maintenant avec cette neige qui est tombée pratiquement toute la journée.

Lorsque les deux filles aînées de la famille, Philippine⁶ et Appolonie⁷, qui étaient en train de filer de la laine, cessent leur travail, la soupe du soir est prête. Alors que Philippine, sa fille de dix-huit ans, passe tout près d'elle pour ranger son rouet au fond de la pièce, Anne regarde d'un air approbateur le résultat du labeur de la journée.

Pendant ce temps, Appolonie, quinze ans, sort les assiettes creuses du placard mural près de la porte d'entrée. Les deux petites dernières, Virginie⁷ onze ans et Marie⁸ six ans, posent les couverts sur la table qui a été débarrassée et essuyée.



Ferdinand de Braekeleer
intérieur paysan (détail)

⁵ État civil de Truinas (1793- An X) page 21

⁶ État civil de Truinas (1823-1832) page 76

⁷ État civil de Truinas (1823-1832) page 109

⁸ État civil de Truinas (1835-1883) page 3

Tout est prêt pour partager le repas du soir, paisiblement, en famille, bien au chaud, à l'abri des intempéries. Victor, en traînant les pieds et la mine abattue, prend place en face de sa femme qui se met, en soupirant, à servir la soupe à chacun.

La chaise d'Antoine restera vide pour ce repas.

Le lendemain, le samedi 6 février 1847, la neige tombée pendant la nuit limite grandement toute sortie hors de la ferme.



Maison Grangeon Plan parcellaire B3 Audran 20/10/1828

Samedi 6 février

Quand il ouvre les yeux, c'est un nouveau jour. Il frissonne.

« Froid ! dit-il.

- Antoine froid ! ajoute-t-il avec un reproche dans la voix. À ses mots, un petit nuage de fumée sort de sa bouche. »

Il est couché dans de la paille, les pieds légèrement plus bas que le reste de son corps. Il se relève avec difficulté, s'assied et se met à frotter avec vigueur ses bras et ses jambes. Il a souvent vu Victor le faire quand il fait froid. Il se met debout, pousse la porte pour sortir de ce lieu sans accorder un regard à ce qu'il laisse dans son dos. De nouveau, la poussée doit être rude, la neige a repris sa place pendant la nuit et les flocons continuent inlassablement à tomber.

« Maison ? ... Non ! », dit-il avec un immense regret dans la voix.

Il regarde partout autour de lui mais rien ne lui est familier. Il voit un petit bois à l'arrière de la cabane, devant lui des champs couverts de neige et à droite la pente raide d'une colline. Il se dirige à gauche. Il n'a aucun sens de la droite ni de la gauche, il prend une direction comme ça, d'instinct, il aurait aussi bien pu prendre tout droit.

Il avance quelques temps, les yeux rivés devant lui mais soudain ses oreilles captent un bruit.

« Groing ! Groing ! », se met à dire Antoine.

À peine a-t-il le temps d'imiter le son en se retournant qu'il voit un sanglier de belle taille surgir d'un buisson juste derrière lui. Le cœur d'Antoine ne fait qu'un bond. Il détale aussi vite qu'il peut. Aussi vite que sa double épaisseur de vêtements le permet. Aussi vite que la neige qui lui arrive aux chevilles le rend possible. Il court. Il court. Il ne voit plus rien, il n'entend plus rien, il court comme un dératé, éperdu. Les coups dans sa poitrine sont de plus en plus forts et violents. Tout à coup, le sol se dérobe sous lui le faisant plonger la tête la première. Sans doute, s'il n'y avait pas eu la neige, il aurait vu que le terrain s'inclinait fortement à cet endroit. Il roule plusieurs fois sur lui-même, rebondit, glisse sur le côté, tourne encore puis est arrêté violemment par un rocher. Sonné, il a besoin d'un bon moment avant de reprendre ses esprits ce qui est chose très remarquable pour lui. Abasourdi, il se met à genoux puis se relève lentement. Il a quelques douleurs à la hanche, au bras droit et à la tête mais l'épaisseur de sa veste et du manteau de son père a permis d'amortir la longue dégringolade. Il s'ébroue comme il l'a vu faire par le chien de Victor.

Les cristaux de neige étincellent de tous leurs feux sous les rayons du soleil, le ciel est bien plus dégagé que la veille mais la froidure, elle, n'a pas changé. En clignant des yeux, la main en visière, Antoine se remet en marche.

« Marche, marche. »

Son estomac émet des sons cavernaux et le fait un peu souffrir. Il pose sa main sur son estomac et

il dit dans un gémissement :

« Pain ! ... Chaud ! »

De longues heures durant, il marche dans un désert blanc, la faim au ventre. Il n'a aucune idée du temps mais dans son dos, le soleil baisse de plus en plus à l'horizon. Il cherche du regard avec de plus en plus de fébrilité l'endroit d'où il vient sans rien reconnaître.

« Maison ! ... Non ! »

Il fait sombre à nouveau et ses pas l'ont mené dans un lieu inconnu. Une fois encore, le hasard a mis sur sa route une cabane branlante et délabrée adossée à un petit monticule. Il tremble de froid, il grelotte de tout son corps, il a faim, il est si fatigué.

Il a besoin de quelques minutes pour ouvrir la porte tant la marche l'a affaibli mais il y parvient enfin et pénètre dans son abri.

Vesc, le dimanche 7 février 1847

Jean Antoine Granjon

Granjon cultive sa ferme au quartier de Chambonnet à Vesc, il y demeure en compagnie de sa femme, ses enfants et sa vieille mère.

À l'exception de la courte pause du repas de midi, il a passé toute la journée à bricoler dans son atelier. Il n'y fait pas chaud, la porte ne ferme pas bien et laisse passer le jour et les courants d'air. Il a allumé un petit feu dans sa forge construite quelques années avant avec quelques briques réfractaires. De temps en temps, il rajoute un peu de bois et avec son soufflet, il ravive la flamme. Cette petite chaleur d'appoint lui permet de passer pas trop désagréablement la journée de réparation et de contrôle de ses outils agricoles en cette froide période. Il aime le calme de ce lieu, il y travaille à son rythme en sifflant entre ses dents, il sait que bientôt tout sera prêt pour la belle saison, la neige fondue, la nature réveillée, il n'aura qu'à se mettre aux travaux des champs.

Du coin de l'œil, il voit, le long du mur, sur la longue table de bois brut entaillée en de multiples

endroits, bien alignées et bien aiguisées, sa faux et ses faucilles. L'atmosphère est paisible, il imagine Rose⁹ en train de filer la laine près de la fenêtre dans la pièce au dessus de sa tête. Seules les voix rieuses de ses enfants bataillant avec des boules de neige s'élèvent dans la cour puis se taisent.

Claude¹⁰ vient d'avoir six ans, Marie Louise¹¹ a quatre ans et Alexandrine¹², le bébé, en a juste deux. En reconnaissant la voix de son fils qui crie plus fort que les autres dans son excitation, il se dit qu'il est en âge de faire quelques petits travaux qui rendraient bien service à la famille, il pourrait par exemple garder les chèvres avec une voix pareille, il saurait se faire entendre de ces testouriasse¹³ qui ne savent obéir et rester sages que quand ça leur chante.

Il a terminé son travail et pour ne pas mettre le feu à la maison, il éparpille les quelques braises qui rougeoient encore. D'un coup d'œil circulaire, il vérifie que tout est en ordre puis va vers la porte de l'atelier. Il referme le battant derrière lui et contourne la maison en empruntant un petit escalier extérieur. Arrivé dans la cour, en deux enjambées, il est devant la porte d'entrée de la ferme. Il frappe avec bruit le sol de ses chaussures de cuir épais et tout craquelé car les quelques mètres parcourus ont suffi pour les couvrir de neige. Une fois entré dans la cuisine, l'odeur de la soupe du soir l'enveloppe et une douce chaleur lui fait retirer

sa veste en peau de mouton.

Rose tourne lentement une cuillère en bois dans la grande cocotte. Claude se précipite sur son père qui d'une main calleuse ébouriffe encore plus la tignasse brune de son garçon. Marie Louise est assise par terre et joue avec une poupée en bois qu'il a taillée pour elle l'hiver passé.

(Suite dans la prochaine Lettre)



Chambonnet, aujourd'hui

⁹ État civil de Vesc (An X-1812) page 235

¹⁰ État civil de Vesc (1833-1842) page 194

¹¹ État civil de Vesc Naissances (1839-1899) page 34

¹² État civil de Vesc Naissances (1839-1889) page 58

¹³ Testouriasse (patois de la région) : qui n'en fait qu'à sa tête

LES CHOVIN

De Montélimar

Alain Juillet

Famille bourgeoise et protestante de Montélimar qui compte plusieurs apothicaires.

I. Claude, + av. 1545, d'où :

A. Jacques, qui suit

B. Antoine, ° 1520/1530, c. 1545, 1567 ; en 1558 est citée la boutique de Jacques et Antoine CHOVIN.

C. Clara, c. 1567

II. Jacques, + ap 1680, marchand grossier (= grossiste), c. 1545, 1558, teste 4/11/1567 (CAREYRE, notaire), d'où :

A. **Jean qui suit**, enfant naturel, en 1567 son père lui lègue une somme pour son apprentissage,

B. Catherine, héritière de son père, x Jean PECLAN(?), + av 1615, marchand

C. Anthonie, héritière de son père

III **Jean**, + Montélimar av. 1621, notaire et greffier de Montélimar, procureur ; c. 1594, 1600, 1610, 1616 ; à sa mort, ses enfants sont recueillis et élevés par leur oncle Antoine BRISSET, avocat ; inventaire (partiel) le 8/11/1621 (MARTIN, notaire) ; à son mariage en 1589 sont présents son beau-frère Jean PECLAN, marchand, Ogier BERNARD de Marsanne son cousin ; x1. Montélimar 2/04/1589 (SABLON, notaire de Montélimar) Suzanne **DUPONT**, fille de Vincent, marchand (*et nièce de Michel DUPONT*) x2. ap 1600 Isabeau **BRISSET**, + v. 1623, fille de Antoine et Lucrece REPARA

A₁ Daniel, ° Montélimar 30/12/1594, b 19.02.1595, + Montélimar 18/09/1668, teste 24/04/1666 (ISSARD, notaire), apothicaire, marchand, bourgeois ; x1. Marguerite **RASCAS**, ° Montélimar 11/12/1594 + Montélimar 1637, fille de Claude et Madeleine RASCHAS, elle teste 14/04/1637 (ISSARD, notaire) ; x2. 10/10/1637 (notaire BON et PELAPPA) Marguerite de **BARRY**, fille de noble François, avocat, auteur de divers ouvrages, professeur à l'université d'Orange en 1592, et de Françoise de SAULNIER ; d'où

1. François, ° Montélimar v 1640, c. 1661, 1666, reçu bourgeois de Genève en 1665, x Chene-Bourg (CH) 23.10.1669 Elisabeth BONNET, ° Genève 14/10/1653, + Genève 8/12/1713, fille de Jacob, membre du conseil des 200, et Olympe EYRAUD (*ref Geneanet*)

2. N., ° 1613 (fils naturel) de Monde VIAL, de Voiron(38), + av 1627, c 1627, élevé par Noël EUSTACHE, marchand de Voiron

B₁ Hélène, ° Montélimar RPR 21/09/1597 (*présentée par Mr Helen DU FAIN et Suzanne DALLIEL*)

C₁ Claude, ° Montélimar RPR 16/01/1600 (*présenté par Mr Abel BRUNIER, docteur médecin, m Claude de PIERRESOURDE*)

D₂ Louis, qui suit

E₂ Jacques, marchand, c. 1640, et 1681 comme drapier au Poët-Laval

F₂ Madeleine, + Montélimar 12.12.1693, c. 1661 ; x av. 1642 Jacques **CASSAGNE**, + av. 1652

G₂ Marie, c. 1683, x cm 17/07/1637 (BON, notaire) Isaac **SOULIER**, + av. 1657/83, apothicaire à Saint-Paul-Trois-Châteaux, fils de Louis et Suzanne NACHON

IV **Louis**, + ap.1686, apothicaire, membre du consistoire ; le 15/11/1637 il prend en apprentissage Jean GRASSET, fils de +Pierre ; taxé de 225 livres comme protestant, emprisonné à Valence en 1684 pour non paiement, il est libéré suite à l'intervention de son gendre qui paye sa dette ; teste avec son épouse 12/01/1682 (CHALAMEL, notaire) ; x av. 1638 Madeleine **HEYRAUD**, + Montélimar (cath.) 28/04/1686 d'un « accident d'apoplexie », teste 1682, fille de Jean, boulanger, hoste, et Jeanne GAILLARD, d'où :

- A. Lucrece, c. 1682
- B. Madeleine , ° 1652 , + 26/05/1727, abjure à Allan le 19/11/1685; x Montélimar protestant 8/04/1671 et cm (RIPPOT, notaire, acte perdu) Antoine **MONNIER**, ° Montélimar 1650, marchand drapier, fils de Jean, marchand-drapier, et Isabeau COLLOMBET
- C. Antoine, qui suit
- D. Marie, vers 1682
- E. Marguerite , vers 1682

V. **Antoine**, apothicaire, c. 1665, 1682, réfugié en 1712 à Saint-Gall, en Suisse, x v. 1713 Anne Barbe **KELLER**, de Isabeau BRESSIEU, il a une enfant naturelle qui suit :

- A. Marguerite , ° Montélimar RPR 8/08/1680, + Montélimar RPR 15/06/1682

Autres :

I. Hector, + av. 1627, marchand, vers 1582, 1608, x Marguerite **BUFFEL**, c. 1644, d'où :

- A. Hector, catholique, apothicaire en 1634, 1644, teste 8/03/1643 (ISSARD, notaire) en faveur de sa mère (ref AD26-J512)
- B. Jeanne, teste 13/11/1627 en faveur de sa mère
- C. Marguerite, teste 20/08/1667 (GRALLIER, notaire); x 16/09/1627 Jacques **GONIN**, marchand de Montélimar, capitaine
- D. Dauphine, x cm 14/02/1626 Jean **ANDRAU** (d'où Nicolas, ° Montélimar 28/02/1627, p André LE-FEBRE, m. Marguerite BUFFEL ; Marie, x Louis COLAS ; Pierre, Paul, Jean + av 1666)

I. Antoine, + Montélimar 1625, x1. Catherine **CONSTAN**, x2. Louise **MICHEL**, d'où :

- A₁ Catherine, ° Montélimar 6/11/1616 (p. Antoine GAUTIER, m. Claude MICHELON)
- B₁ Catherine, ° Montélimar 17/01/1623 (p. Vidaut BERGIER, m. Marguerite CHAZALETTE)
- C₂. Reymond, ° Montélimar 18/05/1625 (posthume) (p Reymond MIRABEL, m. Jeanne MARTIN)

I. Pierre, + av 1660 ; x Persille **FERMONT**, d'où :

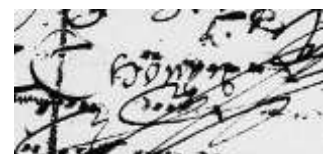
II. Jean, travailleur, x Montélimar RPR 8/12/1660 cm 1/01/1661 (BON, notaire) Isabeau **PONCON**, (x1. André BARRIEL) d'où :

- A. Jacques, + Montélimar 6/10/1678
- B. Judith, + Montélimar 27/10/1672
- C. Jeanne, Judith, + Montélimar 4/03/1675

I. Suzanne, vers 1590, x Claude N, + av 1590

I. Jean, dit Manas, c 1542

I. Jean, x av 1641 Louise SEGUR, c 15/09/1605 et 1606 pour un versement par Jean de SIBUT (?) (*Benoit VIEUX, notaire*)



Jean CHOVIN clerc 1582

Documents généalogiques en vente par correspondance

Adresser les commandes à :

Cercle généalogique de la Drôme provençale
Maison des Services publics
1 avenue Saint-Martin
26200 MONTE LIMAR

Conditions générales de vente : nos prix s'entendent port en sus. Nos envois sont faits aux risques et périls du destinataire. La commande, accompagnée de son règlement, doit indiquer la désignation du document et la quantité désirée. La date de livraison sera fonction de la disponibilité des documents commandés.

Documents	Euros	Grammes
Aide en ligne		
Généalogie, mes premiers pas	3,50	315
Les calendriers	3,50	125
Petit lexique	3,50	195
Personnages		
Louis CHANCEL (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,00	205
Émile LOUBET (et son ascendance, nouvelle édition, 24 pages)	5,00	170
Charles MOULIN (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,00	205
Les STROUPANY (1766-1942) (une famille de nougatiers, 29 pages)	5,00	190
Jean-Jacques MÈNURET (médecin montilien 1739-1815, 20 pages)	5,00	130
Généalogie des Adhémar de Monteil (34 pages)	5,00	220
Famille de SERRES (Seigneurs du Pradel) (18 pages)	2,50	130
Famille RIVIÈRE (originaire de Montélimar) (44 pages)	5,00	270
Famille de COSTON (90 pages)	5,00	290
Marcel PAGNOL	5,00	
Les métiers		
La Chapellerie (et ascendance ROUX, nouvelle édition, 31 pages)	5,00	200
La Draperie (et ascendance MORIN, nouvelle édition, 36 pages)	5,00	220
La Soierie (et généalogie LACROIX, nouvelle édition, 34 pages)	5,00	210
Les Meuniers (et généalogies PARPAILLON, DENIS, BOISSON, 34 pages)	5,00	220
Les Verriers (et généalogie de FERRE de la CALMETTE, 33 pages)	5,00	220
La vigne et le vin à Montélimar (26 pages)	5,00	180
Les Notaires au fil du temps	10,00	280
Des Militaires à Saint-Martin	10,00	450
Les Enfants de Troupe	5,00	200
Commerces anciens et métiers oubliés (129 pages)	9,00	220

Documents	Euros	Grammes
Histoire et généalogie		
Montélimar et le nom de ses rues (nouvelle édition, 138 pages)	10,00	390
Si Montélimar m'était conté... (88 pages)	10,00	260
Le Bois de Laud (17 pages)	2,50	135
Les anciens racontent (79 pages)	5,00	245
Un tramway de la Drôme, Le PICODON (22 pages)	2,50	165
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 1)	15,00	440
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 2)	15,00	470
Les Protestants de Saint-Paul-Trois-Châteaux	5,00	190
Les Enfants abandonnés et les Nourrices du XIX ^e à nos jours (114 pages)	15,00	355
La restitution des biens des protestants, Loi du 15 décembre 1790	10,00	260
Les protestants au Désert (120 pages)	15,00	360
La santé de 1800 à 1920 (127 pages)	15,00	415
Justice de l'Ancien Régime à 1920 (180 pages)	15,00	560
Les Arts en Drôme Provençale (110 pages)	15,00	355
Les catastrophes naturelles et les épidémies en Drôme provençale (155 pages)	11,00	275

Nouveau !

Arbres généalogiques

Format 50 x 70 cm

Arbre 6 générations (avec emplacements pour photos) 3,50 €

Arbre 7 générations 4,00 €

Format 85 x 110 cm

Arbre 11 générations 4,50 €

Calcul des frais de port et emballage

Poids total jusqu'à (grammes)	100	250	500	3000
Prix €	3,00	4,00	6,00	9,00

Pour les arbres, l'envoi est fait séparément sous tube. Les frais de port et d'emballage sont de 9 € pour 1 à 3 arbres

Un bon de commande est en ligne sur le site du CGDP, dans l'onglet « Boutique » :

<http://www.genea26provence.com/>

Bulletin d'adhésion 2022 au Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

NOM et Prénom

Si « adhésion couple » Nom et Prénom du 2^e adhérent

Adresse

Code postal Ville

Téléphone fixe _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ Téléphone portable _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

Mail @

Merci de remplir tout ce formulaire en majuscules et de préciser pour votre adresse mail, si le séparateur est un point(.), un tiret du 6 (-), un tiret du 8 (_), ou autre.

Cotisation pour l'année civile comprenant la Lettre du cercle	28,00 € 20 € €
<u>Remise exceptionnelle pour l'année 2022 sur décision de l'AG</u>		
Cotisation pour ceux qui adhèrent déjà à un autre cercle du CGMP (CGAHP-04, AGHA-05, CEGAMA-06, AG13, RHFC-20, CGENEA83, CGV-84)	24,00 € 16 € €
Les deux rubriques suivantes sont à renseigner :		
Cercle		
N° d'Adhérent.....		
Cotisation 2 ^e adhérent (couple)	4,50 € €
Abonnement à Provence Généalogie (revue du CGMP)		
En métropole.....	23,00 € €
Autres pays.....	37,00 € €
Montant total	 €

Les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre du **CGDP** et à adresser avec le bulletin d'adhésion à :

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale
Maison des Services Publics, 1 avenue Saint-Martin 26200 MONTELMAR

Voulez-vous recevoir la carte d'adhérent et son reçu fiscal par courrier ? OUI NON

Si oui, veuillez joindre une enveloppe affranchie à vos nom et adresse

- | | | | |
|--|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Permanences biblio-
thèque | <input type="checkbox"/> Numérisa-
tion | <input type="checkbox"/> Saisie informatique | <input type="checkbox"/> Préparation des ex-
positions |
| <input type="checkbox"/> Relevés systématiques | <input type="checkbox"/> Indexation | <input type="checkbox"/> Rédaction d'articles pour la revue | |

Accepteriez-vous de participer à nos travaux ? OUI NON Si oui veuillez cocher la ou les activités :

	J'accepte (1)	Je refuse (1)
Utilisation de données personnelles par le CGDP		
Inscription au forum du CGMP : forum.cgmp-provence.org		
Liste des abonnés à la revue Provence Généalogie transmise au CGMP		

(1) Cochez la case correspondant à votre choix

Votre accord est nécessaire, conformément au RGDP, pour que le CGDP puisse utiliser vos données personnelles. Vos données sont conservées tant que vous serez adhérent, seront modifiées à votre demande et seront détruites dans les 15 mois qui suivent la fin de votre adhésion.

Je me conformerai aux dispositions des statuts de l'association consultables sur le site : <http://genea26provence.com>

DATE et SIGNATURE :

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Maison des Services publics
1 avenue Saint-Martin
3^e étage Nord
26200 MONTELIMAR
Tél. : 04 75 51 22 03 (*uniquement le mardi*)

Notre adresse de messagerie
cgdp@genea26provence.com

Notre site Web
genea26provence.com

Notre Forum
forum.cgmp-provence.org

Notre page sur Facebook
facebook.com/cgdp.genealogiste



L a L e t t r e

du

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Périodicité Trimestrielle

Direction de publication : Yves DEBOUVERIE

Dépôt légal : décembre 1994

N° 19 C 95

ISSN 1260 – 240 X